

Délibération n°03.01

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
31 janvier 2024

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
14 février 2024

**Objet : Budgets 2024 : Budget
principal**

L'AN deux mille vingt-quatre, le mardi 06 février, le conseil communautaire, convoqué le 31 janvier 2024 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**
M DAIN Denis, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DEAT Alain a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- M MAGNOUX André a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M RESSOUCHE Bruno a donné pouvoir à M BELDA José,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant.

Absents :

- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme NIORT Nathalie

Rapport n°03.01 – Budgets 2024 : Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et R. 2311-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20220510.30 du conseil communautaire du 10 mai 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du budget primitif 2023,
Vu la délibération n°20221108.30 du conseil communautaire du 8 novembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,
Vu la délibération n°20221108.32 du conseil communautaire du 8 novembre 2022 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation à Monsieur le Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
Vu la délibération n°20231219.02 du conseil communautaire du 19 décembre 2023 prenant acte, après débat, du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,

Considérant le budget primitif 2024 « budget principal » présenté à l'assemblée,
Considérant que le taux maximal de fongibilité des crédits doit être fixé chaque année par délibération au moment du vote du budget,

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué aux finances et à l'administration, et à la majorité (10 contres : M AGBESSI Eric ; M BELDA José ; M BOUCHET Boris ; M DE ABREU Jérôme ; M DEAT Alain – qui a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme ; M DUBOIS Gérard ; Mme NIORT Nathalie ; Mme PIRES-BEAUNE Christine - qui a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory ; M RESSOUCHE Bruno - qui a donné pouvoir à M BELDA José ; M VILLAFRANCA Grégory), décide :

- **D'approuver le budget primitif 2024 « budget principal » dans sa globalité tel que présenté en séance ;**
- **D'autoriser le Président à prendre toute décision dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des inscriptions du présent budget, à l'exception des dépenses de personnel, pour 2024.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 07 février 2024***

Le Président
Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 60
 Nombre de membres présents : 56
 Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES :

Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 31/01/2024

Présenté par Le Président (1),
 A Mozac, le 06/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Mozac, le 06/02/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

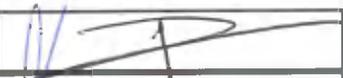
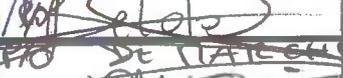
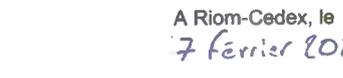


ABELARD Nathalie		
AGBESSI Eric		
AYRAL Jean-Paul		
BARBECOT Jacques		
BEAURE Nicolas		
BELDA José		
BERTHELEMY Héléne		
BIGAY Bertrand		
BOISSET Jean-Pierre	puvot à P. BOISSET	P/O
BONNICHON Frédéric		
BOUCHET Boris		
CACERES Marie		
CARTAILLER Philippe		
CHANSARD Gérard		
CHASSAGNE Eugène		
CHASSAING Pierre		
CHAUVIN Lionel	puvot à F. BONNICHON	
DE ABREU Jérôme		
DE MARCHI Véronique		
DEAT Alain	puvot à J. DE ABREU	

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20240206-DEL202402060301-DE
 Date de télétransmission : 15/02/2024
 Date de réception préfecture : 15/02/2024

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
DERSIGNY Eric		
DESMARETS Pierre		
DUBOIS Gérard		
DUCHE Dominique		
DUPONT Laurence		
GAILLARD Philippe		
GAUTHIER Patrice		
GRENET Daniel		
GRENET Michele		
GRENET Roland		
HEBRARD Jean-Pierre		
HOARAU Catherine		
IMBERT Didier	SUPPLÉANT: DAVID DEUIS	10
JEAN Daniel		
LAFARGE Anne-Catherine		
MAGNET Fabrice		
MAGNOUX André	POURVOIR à E. VAUGIEN	10
MARTINHO Corinne		
MELIS Christian		
MESSEANT Jean-François		
MICHEL Didier		
MOURNIAC-GILORMINI Virginie		
NIORT Nathalie		
PANIAGUA Murielle		
PECOUL Pierre		
PERRETON Régine		
PIRES-BEAUNE Christine	POURVOIR à G. VILLAGNE	10
PONCE Stéphane		
RAYMOND Vincent		

Accusé de réception en préfecture
 063-200070763-20240206-DEL202402060304-DE
 Date de télétransmission : 15/02/2024
 Date de réception préfecture : 15/02/2024

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
RAYNAUD Jean-Louis		
REGNOUX Marc		
RESSOUCHE Bruno	pourrait être J. BEDA	
ROUGEYRON Denis	pourrait être J. DE MARCHI	
ROUSSEL Sandrine		
THEVENOT Laurent		
VAUGIEN Evelyne		
VERMOREL Pierrick		
VEYLAND Anne	pourrait être H. BERT HUBERTY	
VILLAFRANCA Grégory		
WEINMEISTER Nicolas		

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Riom-Cedex, le
7 février 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20240206-DEL202402060301-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024



LE BUDGET PRIMITIF

2024



**RIOM LIMAGNE
& VOLCANS**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Accusé de réception en préfecture
N° : 200070153-20240206-DEL20240206-30
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception en préfecture : 15/02/2024

rlv.eu



f @ X in

Table des matières

ETAT DES REALISATIONS 2023 ET PREVISIONS 2024	4
BUDGET PRINCIPAL	4
<i>Les recettes de fonctionnement</i>	5
Atténuations de charges	5
Produits des services et du domaine	5
Impôts et taxes.....	6
Dotations et participations.....	8
Autres produits de gestion courante	8
<i>Les dépenses de fonctionnement</i>	9
Charges à caractère général.....	9
Charges de personnel.....	11
Atténuation de produits.....	12
Autres charges de gestion courante.....	13
Charges financières	14
La section d'investissement	15
<i>Les dépenses d'investissement</i>	15
<i>Les recettes d'investissement</i>	21
<i>La dette</i>	22
LES BUDGETS ANNEXES	23
BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »	23
La section d'exploitation	23
La section d'investissement	25
BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	26
La section d'exploitation	27
La section d'investissement	29
BUDGET ANNEXE « COMMERCE DE PROXIMITE »	31
La section de fonctionnement.....	32
La section d'investissement	33
BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE »	34
La section de fonctionnement.....	35
La section d'investissement	36
BUDGET ANNEXE « TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES »	37
La section d'exploitation	37
La section d'investissement	39
BUDGET ANNEXE « ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE »	39

La section de fonctionnement.....	40
La section d'investissement	41
BUDGET ANNEXE « RESEAUX DE CHALEUR »	42
La section d'exploitation	43
La section d'investissement	43
CONCLUSION	44

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2024

ETAT DES REALISATIONS 2023 ET PREVISIONS 2024

Les tableaux présentés dans ce rapport rappellent les prévisions budgétaires 2023, font état des réalisations arrêtées à la date du 31 décembre 2023 et des prévisions 2024.

BUDGET PRINCIPAL

En tenant compte d'un résultat positif reporté de 3 374 591,09 €uros, le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 58 385 492,00 €uros en section de fonctionnement.

Avec un solde négatif reporté de 2 689 247,71 €uros, la section d'investissement s'équilibre à 22 882 604,00 €uros.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	58 385 492,00		58 385 492,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	<i>50 748 203,00</i>	<i>7 637 289,00</i>	<i>54 509 849,91</i>	<i>501 051,00</i>
RESULTAT REPORTE 2023			3 374 591,09	

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	22 882 604,00		22 882 604,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	<i>18 951 305,29</i>	<i>1 242 051,00</i>	<i>14 504 315,00</i>	<i>8 378 289,00</i>
RESULTAT REPORTE 2023	2 689 247,71			

Les recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement - Recettes

Portées par les recettes tirées des services et les produits d'une fiscalité dynamique, les produits réels progressent de plus de 2% de budget à budget. Ils profitent en effet à la fois de la réouverture du centre aquatique Béatrice HESS après travaux et de la hausse mécanique des bases fiscales, elles-mêmes dopées par une inflation encore sensible.

Code	Chapitre	Budget 2023+ DM	Réalisations 2023	Propositions 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 483 416	2 483 416	3 374 591
013	Atténuations de charges	200 000	113 077	90 000
70	Produits des services et du domaine	3 423 155	3 685 326	4 052 890
73	Impôts et taxes	15 402 190	15 593 999	16 028 950
731	Fiscalité locale	22 060 500	22 166 337	22 878 000
74	Dotations et participations	11 412 940	11 391 781	11 207 860
75	Autres produits de gestion courante	232 602	302 252	250 150
Total des recettes de gestion courante		52 088 677	52 735 188	54 507 850
77	Produits spécifiques	2 000	775 201	2 000
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 090 677	53 510 389	54 509 850
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	494 272	911 696	501 051
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		494 272	911 696	501 051
TOTAL		55 711 075	57 423 087	58 385 492

Atténuations de charges

Pour rappel, les atténuations de charges constituent les sommes versées à RLV en cas d'absence d'agents. RLV est assurée pour les décès, les accidents de service, la maladie professionnelle, les congés de longue durée et de longue maladie. Après analyse du ratio entre les recettes susceptibles d'être perçues et le coût assurantiel, les risques liés à la maladie ordinaire et à la maternité ne sont pas assurés.

En 2024, au regard des sommes encaissées en 2023, il est prévu d'inscrire 90 000 €uros au titre des remboursements d'assurance susceptibles d'intervenir pour couvrir les absences de personnels. Cette estimation reste cependant très incertaine compte tenu du niveau d'absentéisme et du caractère aléatoire des causes de ces absences.

Produits des services et du domaine

Globalement, les prévisions 2024 sont en nette progression par rapport au budget 2023 (+1 272 445 €, soit près de 46%), essentiellement en raison de la réouverture du centre aquatique Béatrice HESS. RLV mise en effet, à la fois sur les nouveaux services proposés au public par l'équipement, ainsi que sur « l'effet nouveauté » après plus d'une année de fermeture. Une campagne de communication sera déployée tout au long de l'année 2024 pour favoriser ces recettes.

800 000 €uros sont ainsi inscrits en recettes prévisionnelles pour 2024. A titre de comparaison, même si celle-ci n'est pas totalement pertinente compte tenu de la transformation de l'équipement, les recettes encaissés par la piscine en 2019, dernière année pleine avant la crise sanitaire, étaient de 445 090 €uros.

Les autres recettes portées sur ce chapitre restent globalement stables. Les produits des services et du domaine représentent 6% des recettes de fonctionnement. Ils sont composés notamment :

- Des autres recettes du secteur sportif (mise à disposition d'équipements au bénéfice d'associations ou d'établissements scolaires) pour 29 000 Euros
- Des droits de stationnement sur les trois aires de campings cars du territoire (15 000 €),
- De la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) des usagers des communes de Saint-Ours-les-Roches et Pulvérières, reversée au SYDEM Dômes et Combrailles (250 000 €),
- Des redevances des services à caractère culturel, notamment les entrées aux musées de Riom (12 000 €) et les adhésions à l'école de musique d'Ennezat (89 600 €),
- Des redevances des services à caractère social (890 980 €), constituées pour l'essentiel par les recettes du secteur de la Petite Enfance.

La principale recette de ce chapitre concerne cependant les remboursements de masse salariale et de frais divers supportés par le budget principal et remboursés :

- Par le Pôle métropolitain : 6 000 €
- Par le Syndicat mixte du Biopôle : 10 900 €
- Par les communes dans le cadre des services mutualisés : 503 200 Euros,
- Par le CIAS pour la mise à disposition des services supports : 200 000 Euros,
- Par le service de l'eau et de l'assainissement pour la mise à disposition des services supports : 180 000 Euros.

Impôts et taxes

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature M57, les recettes fiscales sont réparties sur deux lignes budgétaires :

- un chapitre 73 « impôts et taxes » qui intègre :

- Les attributions de compensation négatives versées par les communes,
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR),
- Les reversements de TVA en compensation d'impôts supprimés.

- un chapitre 731 « fiscalité locale » qui pour sa part détaille l'ensemble des recettes fiscales perçues par l'EPCI.

Conformément aux dispositions du Pacte financier et fiscal de solidarité voté en décembre 2022, les Attributions de Compensation (AC) devenues négatives à l'issue des transferts de compétences et des valorisations de celle-ci par la CLECT, sont désormais versées par les communes. Ces AC représentent la somme de 165 650 Euros en faveur de RLV.

Le FNGIR resté stable depuis sa mise en œuvre est budgété à hauteur de 1 663 000 Euros.

Le montant de la TVA reversé par l'Etat en compensation d'impôts supprimés (Taxe d'habitation et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est estimé à 14,2 millions d'Euros en 2024.

On notera que cette recette représente en 2024, plus d'un tiers du montant global des produits de fiscalité que perçoit RLV.

De budget à budget, la ligne « impôts directs locaux » affiche une augmentation de 817 500 Euros qui tient compte à la fois de la hausse mécanique des bases (+3,7%) et d'un coefficient de hausse

dynamique de ces bases de 1% comme le prévoyait la vision prospective présentée à l'appui du Rapport d'Orientations Budgétaires.

La fiscalité économique constitue la part prépondérante du produit fiscal de la communauté d'agglomération. Les impôts dits « économiques » génèrent en 2024 un produit prévisionnel de 9 208 000 €uros avec principalement la CFE comme ressource.

Répartition des impôts « économiques »

Libellé	Montant encaissé 2023	BP 2024
Cotisation Foncière des Entreprises	7 216 987 €	7 558 000 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 079 658 €	1 100 000 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	525 501 €	550 000 €
Total	8 822 146 €	9 208 000 €

Le poids des impôts « ménages » affiche une légère augmentation ne tenant compte que de la hausse mécanique des bases et de la dynamique estimée de celles-ci.

Libellé	Montant encaissé 2023	BP 2024
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	435 044 €	450 000 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1 706 362	1 800 000 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	66 792 €	150 000 €
Taxe additionnelle Foncier non bâti	77 367 €	
Total	2 285 565 €	2 400 000 €

Depuis 2023, le SBA applique un taux unique (9,88%) pour l'ensemble des usagers de son périmètre. En tenant compte de la revalorisation des bases fiscales, le produit attendu de la TEOMi est estimé à 10,4 millions d'€uros.

Libellé	Montant notifié 2023	BP 2024	Variation en %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	10 292 929 €	10 470 000 €	+1,7%

La taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est maintenue à son niveau appliqué depuis 2018 et un produit attendu de 450 000 €uros. On notera cependant que depuis 2021, pour des raisons diverses (exonérations, dégrèvements...), le produit effectivement encaissé par RLV est inférieur au produit voté.

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe GEMAPI	Montant encaissé					
	450 332 €	449 771 €	453 976 €	410 678 €	410 583 €	407 332 €

Le produit de la taxe de séjour est estimé à 300 000 €uros pour tenir compte de l'évolution de la fréquentation touristique du territoire. Pour 2023, le produit de taxe de séjour a été de 287 193 €uros. Pour maintenir la dynamique en 2024, RLV peut s'appuyer sur des manifestations emblématiques du territoire (V VX, Trail de Vulcain, festival Jazz aux Sources...) qui attirent régulièrement un public nombreux, ainsi que sur une promotion touristique en constante évolution de la part de l'OTTI Terra Volcana les Pays de Volvic.

Dotations et participations

Tenant compte du transfert des compétences (FLAJ, SDIS, EPU) et par conséquent de la progression du CIF, laquelle intervient deux ans après les transferts effectifs, la dotation d'intercommunalité est attendue légèrement supérieure à 1 M€, soit une progression de l'ordre de +10% par rapport à 2023.

L'autre composante de la « DGF intercommunale », à savoir la dotation de compensation des groupements (ex part « salaire de la taxe professionnelle ») est pour sa part en recul, dans l'attente de la position du Comité des Finances Locales (CFL) qui réduit chaque année cette part de l'ordre de 2% en moyenne. Pour 2024, cette dotation est estimée à 2 753 000 €uros.

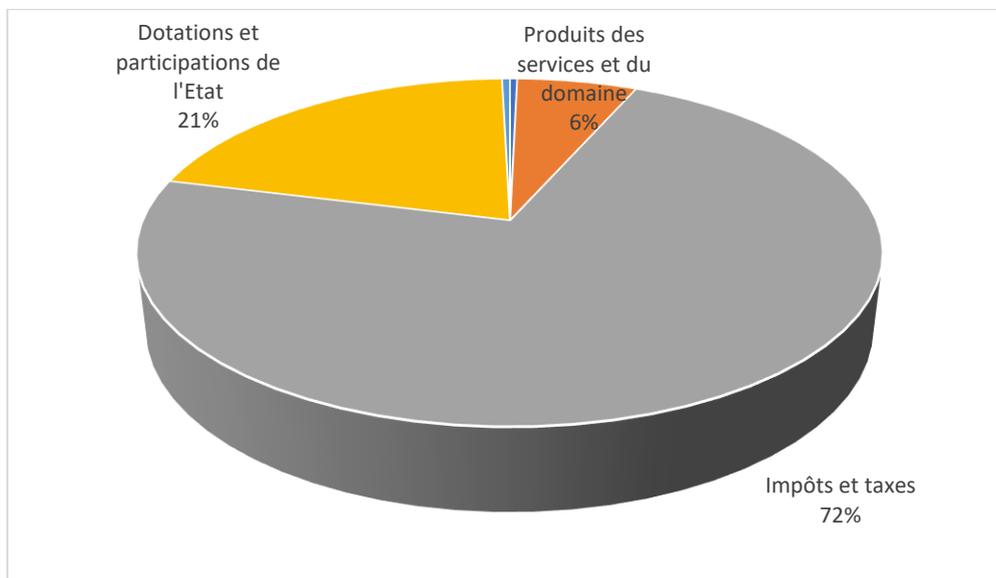
Les montants des autres dotations restent stables.

Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comporte deux types de recettes :

- Les loyers encaissés par RLV pour l'occupation de biens ou équipements lui appartenant (cinéma, Maison de la Nature et de l'Environnement, maison Cornet, station bio-GNV). Pour 2024, l'ensemble de ces recettes est estimé à 105 000 €uros.
- Les redevances versées par les exploitants de services délégués (Grotte de la Pierre, centre d'hébergement Clair Matin) sont attendues à hauteur de 145 000 €uros

Répartition des recettes de fonctionnement par nature



Le graphique ci-dessus montre l'importance des produits de la fiscalité qui représentent près des 3/4 des recettes réelles de fonctionnement, quand les dotations pèsent pour 21% et les produits des services pour seulement 6%.

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit ainsi à 54,5 M€ soit une hausse de 4,64% par rapport aux prévisions budgétaires 2023.

Les dépenses de fonctionnement

Comme en 2023, les charges de fonctionnement sont encore fortement impactées, d'une part, par l'inflation et le coût important de certaines matières premières, d'autre part, par les mesures prises à l'échelle nationale en faveur des personnels territoriaux. Néanmoins, grâce aux efforts entrepris sur son fonctionnement, RLV limite la progression de ses charges réelles à 2,4% de budget à budget.

Section de fonctionnement - Dépenses

Code	Chapitre	Budget 2023+ DM	Réalisations 2023	Propositions 2024
011	Charges à caractère général	5 824 620	4 739 842	6 338 685
012	Charges de personnel	15 016 113	14 212 035	15 723 680
014	Atténuation de produits	11 753 135	11 753 133	11 622 810
65	Autres charges de gestion courante	16 192 031	15 496 833	16 108 417
66	Charges financières	294 312	293 563	394 611
67	Charges spécifiques	5 000	4 710	5 000
68	Dotations aux provisions et dépréciations	485 000		555 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		49 570 211	46 475 318	50 748 203
023	Virement à la section d'investissement	2 907 655		3 048 228
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	3 233 209	4 048 380	4 589 061
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 140 864	4 097 186	7 637 289
TOTAL		55 711 075	50 572 504	58 385 492

Charges à caractère général

Le budget 2024 reste encore fortement impacté par la hausse des coûts de l'énergie. Là où RLV dépensera vraisemblablement environ 750 000 € en 2023, le budget prévoit une somme de 1,1 M€ pour 2024. On notera cependant que ce montant intègre la réouverture du centre aquatique Béatrice HESS. En effet, le réseau de chaleur prévu pour être déployé sur le secteur du Cerey pour alimenter à la fois la piscine, le Centre régional de tir à l'arc, le gymnase municipal de l'Amitié et le lycée régional Marie Laurencin ne sera pleinement opérationnel qu'en 2025. La première année de fonctionnement du centre aquatique dans sa nouvelle configuration s'effectue donc avec le gaz.

En 2023, RLV a bénéficié du dispositif « amortisseur » mis en place par le Gouvernement pour aider les consommateurs à faire face à l'envolée des coûts de l'énergie. Ce dispositif ayant été prolongé, l'agglomération continuera de bénéficier des effets de ce dispositif en 2024.

A ces dépenses d'électricité, on peut ajouter les charges payées par RLV au réseau de chaleur existant pour l'alimentation de certains des équipements communautaires (21 000 € prévus pour 2024), ainsi que les frais de carburant pour la flotte des véhicules communautaires (31 350 € contre 37 267 € en 2023).

On notera cependant qu'une partie de cette dernière charge disparaîtra de cette ligne, RLV ayant renouvelé une grande partie de sa flotte en faisant l'acquisition de véhicules légers électriques et de véhicules utilitaires fonctionnant au GNV.

Pour 2024, les postes « énergie » et « carburant » ne représentent cependant que 18,9% du total des charges à caractère général.

Parmi les autres postes de charges également en hausse, on peut citer l'achat des repas servis aux enfants accueillis au CLSH de Saint-Laure et dans les crèches, lesquels, malgré l'encadrement tarifaire défini par le marché passé entre RLV et la société API Restauration en 2021, subissent également les effets de l'inflation sur certains produits alimentaires.

En 2023, RLV devrait ainsi avoir consacré environ 300 000 €uros à ce poste. Pour 2024, à effectifs accueillis sensiblement équivalents, le montant estimé s'établit à 332 000 €uros.

Le renouvellement des collections du réseau de lecture (médiathèque de Riom et 26 points lecture du territoire), bénéficiera en 2024 d'une enveloppe de 140 000 €uros pour assurer un bon rythme de renouvellement des collections, contre 100 000 en 2023.

Le poste « autres matières et fournitures » affiche une hausse sensible, mais qui s'explique par la volonté de RLV de remplacer, dans les équipements communautaires, l'éclairage classique, par un éclairage LED moins consommateur d'énergie. Cette opération sera réalisée en interne par les services techniques de RLV. La hausse budgétaire ne concerne donc que l'achat du matériel nécessaire.

Le règlement au gestionnaire de la crèche de Mozac, de sa redevance conformément au contrat de DSP en vigueur, représente la somme de 213 500 €uros. On notera qu'une étude portant sur le coût d'une place d'accueil pour la Petite Enfance dans chacun des établissements gérés par RLV (en régie ou en DSP) a été confiée au service en charge du conseil de gestion. Le rendu de cette étude, attendu avant l'été 2024, permettra aux élus de se positionner sur le futur mode de gestion de la crèche de Mozac, l'actuel contrat de DSP prenant fin au 31 décembre 2024.

En 2024, pour compenser l'arrêt par le Département du Puy-de-Dôme depuis plusieurs années, de l'entretien des cours d'eau de la plaine de Limagne, RLV prévoit des crédits à hauteur de 50 000 €uros qui s'inscrivent dans le cadre de sa compétence. En complément, des négociations sont en cours avec le syndicat Rive droite de la Morge afin que celui-ci procède à l'entretien des fossés.

Plusieurs actions ou événements figurent au budget 2024 à titre prévisionnel. On peut citer les actions initiées dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) avec le CLSH, le secteur de la Petite Enfance ou dans le cadre du Contrat Local de Santé, les animations spécifiques prévues dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) ou le forum de l'Économe Sociale et Solidaire.

Comme chaque année, des crédits (120 000 €) sont prévus pour financer les animations des programmes « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH) et « Programme d'Intérêt Général Habitat » (PIG Habitat), dans une ligne qui prévoit également des crédits pour faire face à d'éventuels recours contre le PLUi (14 000 €).

La ligne « concours divers » reste stable, intégrant notamment 109 050 €uros de subvention à la Mission Locale, 135 000 €uros de cotisation à l'Agence d'Urbanisme, 54 516 €uros d'adhésion à l'ADHUME.

Globalement, cette ligne prévoit des inscriptions budgétaires à hauteur de 387 930 €uros quand la consommation 2023 affiche 387 155 €uros.

Le chapitre 011 affiche également quelques baisses sensibles telle la fin de la location de la flotte de véhicules, RLV ayant fait le choix de l'achat, ou la ligne « frais divers » qui affiche un recul de 115 000 €uros.

D'une façon plus globale, les services ont proposé sur ce budget 2024 une réduction de leurs demandes courantes sur le chapitre 011. L'évolution constatée (+358 600 €) correspond à des hausses que RLV ne maîtrise pas, ou à des initiatives nouvelles.

Charges de personnel

Pour mémoire, les charges de personnel sont constituées :

- De la masse salariale,
- Des autres dépenses liées au personnel, dites « charges hors flux » (assurance du personnel, médecine du travail, chèques déjeuner, CNAS, FIPHFP...).

Pour 2024, les charges de personnel s'élèvent à 14,5 M€, auxquels s'ajoutent les charges « hors flux » de 1,2 M€, soit un montant global prévisionnel de 15,7 M€. Cette évolution par rapport aux prévisions budgétaires 2023, s'explique par plusieurs types de mesures :

Éléments « fil de l'eau »

- Des mesures exogènes liées à des décisions nationales
 - avancement d'échelon à la durée unique,
 - + 5 points d'indice pour tous les agents titulaires ou stagiaires au 1^{er} janvier 2024, soit 135 815 Euros,
 - augmentation de la cotisation patronale CNRACL (passage de 30,65% à 31,65%), soit 61 863 Euros,
 - augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2024 (+ 1 765 €).
- Des mesures prises et mises en œuvre courant 2023, qui trouvent à s'appliquer en année pleine en 2024
 - revalorisation du point d'indice de +1,5% au 1^{er} juillet 2023,
 - revalorisation des salaires des débuts de grille des catégories C et B,
 - prolongation en 2023 de la Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat (GIPA) pour un coût annuel d'environ 385 000 Euros.
- Des décisions internes 2023 qui trouvent leur plein effet en 2024
 - recrutements 2023 d'agents avec effet report en 2024,
 - postes créés lors du conseil communautaire du 19 décembre 2023 et en cours de recrutement,
 - dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation des services communautaires, la cellule d'appui juridique composée de deux agents de catégories B et A, jusqu'alors positionnée uniquement sur les services et les budgets « eau » et « assainissement », a été intégrée au service de l'administration générale et son coût importé sur le budget principal,
 - remplacement de deux congés maternité
 - mise en place d'astreintes sur plusieurs services essentiels au bon fonctionnement de l'administration communautaire (30 330 €).
- Des arbitrages pour 2024
 - évolutions nées de la nouvelle organisation des services communautaires (57 052 €),
 - créations ou évolutions de postes (184 799 €)
 - valorisation de l'action sociale en faveur des agents communautaires avec le passage de 10 Euros à 12 Euros bruts par mois de la participation employeur à la prévoyance (+ 4 130 €), augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuner de 2 € avec une prise en charge de la part employeur inchangée à 53,34% (110 808 €),

- instauration d'une enveloppe dite « de convivialité » de 20 €uros par agent et par an, mise à la disposition de chaque chef de service pour organiser des événements appelés à renforcer la cohésion au sein des équipes (7 000 €).

Parmi les effectifs, figurent des postes en partie financés par des partenaires extérieurs (ADEME, DRAC, communes bénéficiaires pour le programme « Petites villes de demain »). On notera également que les effets financiers de la mutualisation, qu'elle soit descendante vers les communes, ou montante, par exemple de la commune de Riom vers RLV, ont un impact sur l'évolution du chapitre 012 « charges de personnel ».

C'est la raison pour laquelle il est important de mesurer l'évolution de ce chapitre budgétaire en tenant compte, à la fois de ces recettes, mais également en distinguant ce qui relève de la masse salariale pure et des charges dites « hors flux », inhérentes à la gestion du personnel. Le tableau ci-dessous montre ainsi l'évolution du chapitre 012 en distinguant les différentes composantes :

Evolution des charges nettes de personnel (en €)

			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget Principal	Charges de personnel & Hors Flux	Charges de personnel	11 490 020	12 033 043	12 157 501	13 196 543	13 206 234	14 537 705
		Hors Flux	1 183 474	1 002 412	1 074 071	1 192 599	1 051 777	1 345 225
		Total	12 673 494	13 035 455	13 231 572	14 389 141	14 258 011	15 882 930
		<i>var. vs. N-1</i>		2,9%	1,5%	8,7%	-0,9%	11,4%
	Recettes	Chèques déjeuners	142 607	132 205	138 788	144 343	140 907	206 000
		Assurance	204 627	201 411	200 478	307 085	113 077	90 000
		Refacturation	787 975	1 242 498	1 176 779	1 395 499	850 590	1 270 640
		Subvention	89 426	200 114	637 401	369 815	507 987	372 900
		Total	1 224 636	1 776 227	2 153 446	2 216 742	1 612 561	1 939 540
		<i>var. vs. N-1</i>		45,0%	21,2%	2,9%	-27,3%	20,3%
Solde	Total	11 448 858	11 259 227	11 078 126	12 172 399	12 645 450	13 943 390	
	<i>var. vs. N-1</i>		-1,7%	-1,6%	9,9%	3,9%	10,3%	

Atténuation de produits

Malgré une augmentation attendue de la contribution de RLV au FPIC en 2024, ce chapitre affiche une baisse sensible du fait notamment d'une diminution du montant de la REOM.

- Sans modifications dans le périmètre des compétences de RLV, les attributions de compensations restent à leur niveau de 2023, soit 8 M€. Ce montant pourrait être modifié en 2025 dès lors que le conseil communautaire aura délibéré sur la notion d'intérêt communautaire. Pour mémoire, suite aux modifications statutaires validées par le conseil communautaire du 14 novembre 2023 et actuellement soumise à l'avis des conseils municipaux des communes membres, la définition de l'intérêt communautaire et par conséquent, la revue des biens répondant aux critères, feront l'objet d'une analyse en 2024. Pour sa part, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) aura à élaborer des propositions pour éventuellement corriger les montants d'attributions de compensation versées aux communes ou reçues de celles-ci,
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est maintenue à son niveau (2,6 M€), tel que le prévoit le Pacte financier et fiscal de solidarité approuvé par le conseil communautaire en décembre 2022,
- En s'appuyant sur une évolution favorable du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) liée aux transferts de compétences intervenus en 2022 (SDIS, FLAJ, eaux pluviales urbaines), la part RLV au financement du Fonds national de Péréquation des ressources

intercommunales et communales (FPIC) est estimée à 450 000 €uros (contre 387 680 € en 2023). Cette augmentation de la part de RLV viendra diminuer d'autant le prélèvement opéré sur les communes.

Pour rappel, le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le territoire de RLV qui est considéré comme « plus riche que la moyenne » est donc contributeur à ce fonds national de péréquation horizontale.

- Les reversements au Syndicat mixte de collecte des Déchets Ménagers et assimilés (SYDEM Dôme et Combrailles) baissent de 68 000 €, soit 21 %, dans l'attente de la mise en œuvre par le syndicat d'une part incitative comme annoncé en 2022.

Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe notamment :

- Le contingent incendie versé au SDIS du Puy-de-Dôme depuis 2023 suite à la reprise de la compétence par RLV Pour 2024, le montant de la contribution appelée par le SDIS s'élève à 2 174 000 €uros, soit une augmentation de 80 115 €uros par rapport au montant versé en 2023.

Pour mémoire, en 2022, dernière année de versement de la contribution par les communes, celle-ci s'élevait à 1 969 623 €uros. En deux ans, RLV a donc pris à sa charge la dynamique haussière de cette contribution pour 204 377 €uros.

- Les contributions aux organismes de regroupement tels le Syndicat mixte ouvert du Biopôle (228 000 €), Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (28 000 €), le Grand Clermont (118 000 €), le Pôle métropolitain (31 500 €), ainsi que le reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOMi) au Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) estimée pour sa part à 10,4 M€ pour 2023,
- La subvention au CIAS (965 000 €) identique à celle prévue en 2023 pour aider l'établissement à répondre aux sollicitations des usagers dans un contexte de crise économique et de difficultés sur le marché de l'emploi pour trouver des personnels qualifiés et volontaires. On notera que les mesures de politique sociale pour les agents du CIAS génèrent un surcoût pour l'établissement de 2 148 €uros annuels pour la prévoyance et de 25 537 €uros pour la revalorisation des chèques déjeuner (part patronale).
- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes pour un montant global de 496 000 €uros,
- La subvention à l'Office de tourisme Terra Volcana les Pays de Volvic (450 000 €),
- Les subventions aux associations (482 750 €) parmi lesquelles on trouvera aussi bien les subventions apportées aux organismes en charge des chantiers d'insertion (193 000 €), la subvention à l'Association pour la Promotion de Riom (101 000 €), les subventions pour les manifestations organisées sur le territoire (52 000 €) ou les aides apportées aux jeunes qui préparent le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) pour 18 340 €uros.

Charges financières

Compte tenu que RLV dispose d'un volume de dette relativement faible (CRD de 12 764 422 € au 31/12/2023) et d'une dette essentiellement constituée d'emprunts à taux fixe, le montant des charges financières reste maîtrisé.

Néanmoins, dans un contexte de maintien des taux à des niveaux élevés, les emprunts souscrits à taux variables génèrent une hausse sensible des charges financières. 394 611 €uros sont donc inscrits pour régler les dépenses d'intérêts.

La section d'investissement du budget 2024 prévoyant un recours à l'emprunt à hauteur de 1,9 M€, 50 000 €uros sont prévus pour payer les intérêts inhérents à ce nouvel emprunt. La dépense réelle dépendra cependant de la date de souscription de ce contrat.

10 000 €uros sont également budgétisés pour faire face aux intérêts de la ligne de trésorerie de 1,5 M€ souscrite pour l'exercice 2024. Toutefois, cette ligne de trésorerie étant ouverte de façon globale pour l'ensemble des budgets de RLV, les charges d'intérêts seront réparties en conséquence.

* * *

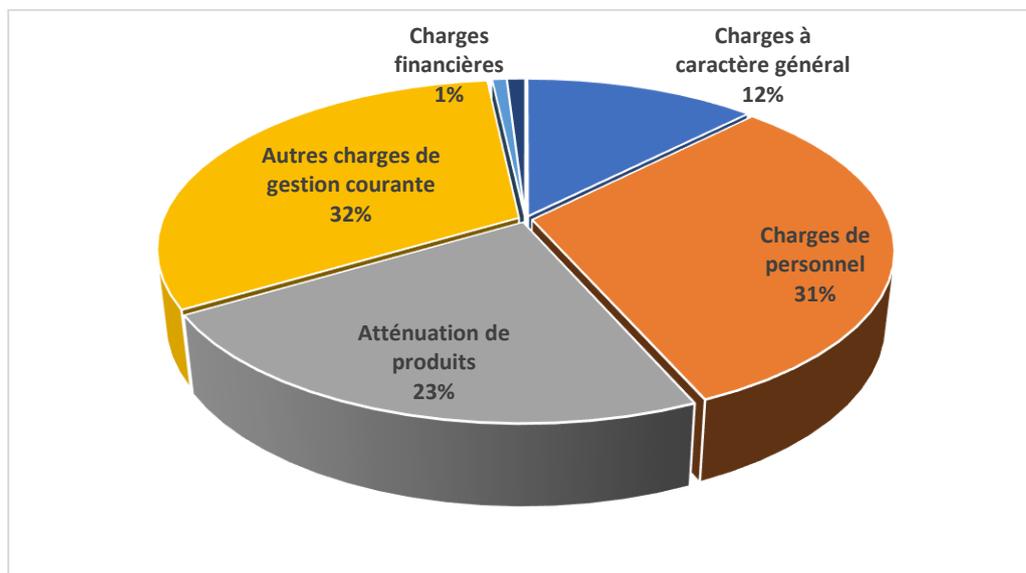
Le total des dépenses réelles de la section de fonctionnement s'établit donc à 50,7 M€, en hausse de 2,4% par rapport aux prévisions 2023.

La construction de la section de fonctionnement sur ces bases permet de dégager un autofinancement de 3 M€ versé à la section d'investissement. En tenant compte du résultat estimé de l'exercice 2023, reporté à hauteur de 3,3 M€, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 58 385 492 €uros.

Le graphique ci-dessous détaille le poids des charges de fonctionnement dans le budget. On constate que 23% des dépenses de fonctionnement de RLV sont opérés en direction des communes à travers les reversements de fiscalité. Un autre tiers est constitué des charges de personnel, pendant que 32% vont aux autres charges de gestion courante.

Le graphique montre également que RLV ne consacre que 12% de ses dépenses au fonctionnement courant de ses services.

Répartition des charges de fonctionnement par nature



La section d'investissement

En tenant compte des Restes à Réaliser (RAR), la section d'investissement s'équilibre à 22 882 603 Euros.

En dépenses : 18 951 305,00 Euros en mouvements réels et 1 242 051,00 Euros en mouvements d'ordre, auxquels s'ajoute le solde négatif reporté de 2023, soit 2 689 248 Euros.

En recettes : 14 504 315,00 Euros en recettes réelles (dont 3,5 M€ en excédent capitalisé proposé) et 8 378 289,00 Euros en mouvements d'ordre.

Les dépenses d'investissement

Section d'investissement - Dépenses

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Reports	Propositions BP 2024	Total BP 2024
001	Solde d'investissement reporté	21 784	21 784		2 689 248	2 689 248
16	Emprunts et dettes assimilées	1 603 500	1 597 637		1 751 155	1 751 155
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	860 867	609 697	310 738	649 530	960 268
204	Subventions d'équipement versées	4 284 575	1 431 749	1 268 170	3 901 000	5 169 170
21	Immobilisations corporelles	2 927 411	1 839 189	1 078 944	3 096 010	4 174 954
23	Immobilisations en cours	13 383 330	11 761 036	466 849	6 366 909	6 833 758
26	Participations et créances rattachées à des participations				62 000	62 000
27	Autres immobilisations financières	200	150			0
Total des dépenses réelles d'investissement		23 081 667	17 261 242	3 124 701	18 515 852	21 640 553
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	494 272	911 696		501 051	501 051
041	Opérations patrimoniales	1 939 350	1 704 473		741 000	741 000
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 433 622	2 616 169		1 242 051	1 242 051
TOTAL DEPENSES		25 515 290	19 877 410	3 124 701	19 757 903	22 882 604

La politique d'investissement 2024 se décline en lien avec la feuille de route du Projet de territoire et sur les trois axes de celui-ci. Parmi les projets les plus marquants de l'année 2024, on peut citer :

Ambition 1 : Vers un territoire affirmant son dynamisme et son attractivité

► Conforter la présence et l'accueil d'entreprises de notoriété et des filières d'excellence afin de générer durablement des emplois

- En matière de développement économique, la communauté d'agglomération poursuivra ses études et travaux sur les zones d'activités. En complément, RLV poursuivra ses réflexions sur le développement de nouvelles zones d'activités pour répondre à la demande d'implantation d'entreprises sur le territoire et favoriser la création d'emplois.
- Travaux sur l'Espace Mozac avec l'aménagement de la raquette de retournement (50 000 €), et aménagement d'un espace de retournement rue Berger à Riom (50 000 €).
- Dans le cadre des dispositifs d'aides en faveur des entreprises mis en place en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 180 000 Euros sont budgétés pour apporter des soutiens aux entreprises nouvelles ou accompagner les entreprises du territoire dans leurs investissements.

Les autres actions pouvant relever de cette orientation sont inscrites au budget annexe « zones d'activité économique ».

► Développer et maintenir le commerce de proximité et l'artisanat, notamment en centre-bourg

Les actions pouvant relever de cette orientation sont inscrites au budget annexe « commerces de proximité ».

► Affirmer l'attrait touristique du territoire de RLV, en valorisant le patrimoine historique et naturel

- Renforcement de l'offre d'itinéraires de randonnée
Le budget 2024 prévoit une enveloppe globale de 200 000 Euros pour la poursuite de l'aménagement de la coulée de la Morge (travaux, signalétique), le prolongement de la coulée de l'Ambène vers Ennezat.

► Affirmer l'agglomération comme terre de sports

- Le projet de réhabilitation/extension de la piscine Béatrice HESS s'achève pour une ouverture de l'équipement dans sa configuration définitive qui est intervenue au mois de décembre 2023. 2,2 M€ sont inscrits au budget 2024 en crédits de paiement pour financer le paiement des derniers travaux, ainsi que les dépenses liées aux révisions de prix des marchés (environ 300 000 € HT pour les travaux et 74 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre). En parallèle, des crédits sont prévus pour l'installation de panneaux photovoltaïques qui permettront l'autoconsommation électrique sur l'équipement (150 000 €).

En 2024 et dans l'attente de la décision de la compagnie d'assurance, RLV inscrit 250 000 Euros au budget, destinés à la reprise de la membrane d'isolation sous-toiture endommagée par les chutes de grêle. Il s'agit d'une opération qui n'entre pas dans le périmètre des travaux d'extension puisque portant sur la partie conservée de l'équipement.

► RLV, terre de culture : mettre en œuvre le projet culturel de territoire

- RLV a engagé une réflexion autour d'une première phase de travaux de réhabilitation du musée Mandet (façade et toiture) et affecté une enveloppe importante à ce projet

(1 835 000 € en autorisation de programme). Si les objectifs de recherche de performance énergétique du bâtiment (réfection de la toiture, isolation des combles, réfection de la façade, remplacement des huisseries) s'avèrent compatibles avec les exigences du Ministère de la Culture, les travaux pourront débuter en 2024. Une étude de la performance énergétique de chacune des fenêtres de l'équipement est en cours. 105 000 €uros sont également inscrits au budget 2024 pour financer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

En parallèle à ces travaux de rénovation du bâtiment, RLV travaille également, en concertation avec les services de la commune de Riom à la possibilité de raccorder l'équipement au réseau de chaleur bois existant. Toutefois, pour optimiser cette opération, la coordination de ce projet avec celui de la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue de l'Hôtel de Ville, ainsi que celui du raccordement potentiel de l'hôtel de ville de Riom au réseau de chaleur est nécessaire. Une première réunion publique a eu lieu en lien avec la commune en septembre 2023.

- A présent que les travaux d'amélioration des visites et de sécurisation du site sont achevés à la Tour de l'Horloge, RLV envisage l'acquisition d'un logiciel et de matériel permettant la visite virtuelle de l'équipement (7 000 €).

► Bâtir et consolider l'attractivité résidentielle et servicielle

- 250 000 €uros sont inscrits au budget 2024 pour financer les participations versées par RLV aux bailleurs sociaux pour la création de logements sur le territoire.
- En complément, 400 000 €uros sont prévus pour les subventions aux particuliers dans le cadre des programmes OPAH/PIG Habitat.
- 20 000 €uros sont également inscrits dans une enveloppe attribuée à la Fondation du patrimoine. Cette dernière sera ainsi en mesure d'apporter des aides aux particuliers qui souhaitent rénover des éléments de patrimoine présentant un caractère spécifique. Ces personnes bénéficieront également des avantages fiscaux attachés à ces travaux. Une convention sera prochainement proposée au vote du conseil communautaire.
- Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'îlot Jeanne d'Arc à Chatel-Guyon et dans l'attente du démarrage des travaux par l'opérateur, RLV prévoit au budget 2024, la somme de 35 000 €uros destinée à conforter et à sécuriser le bâtiment.

Ambition 2 : Vers un territoire uni dans la diversité

► Offrir un accès équitable aux services de RLV à tous les habitants - Mailler le territoire pour répondre aux besoins de mobilité de tous

En matière de mobilité, le budget 2024 prévoit, dans le cadre de l'appel à projets et en lien avec les communes :

- Etudes maîtrise d'œuvre et travaux pour la réalisation d'itinéraires cyclables (100 000 € en CP 2024)

Les autres actions entrant dans le champ de la mobilité figurent au budget « Transport ».

► Proposer un habitat diversifié et adapté à tous les parcours

- Les actions relevant du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage sont détaillées au budget annexe correspondant.

► Renforcer la communication interne et externe

Renforcer l'image de RLV et valoriser les projets portés et les actions engagées sur le territoire, font partie intégrante du projet de territoire « RLV ambition 2030 ». Les différentes initiatives en termes de communication sont réparties sur l'ensemble des services pour en développer l'attractivité et le sentiment d'appartenance à RLV. Il s'agit pour l'essentiel de charges de fonctionnement.

En investissements, 37 000 € sont inscrits au budget 2024 pour améliorer la signalétique des différents équipements communautaires, dont 15 000 € pour le centre aquatique Béatrice HESS.

► Définir et coordonner une solidarité territoriale équitable entre les communes de RLV

- Le Pacte financier et fiscal a prévu de sécuriser le soutien apporté par RLV au travail réalisé par les communes. Afin d'inscrire durablement cette action dans le mandat, une autorisation de programme « Fonds de concours aux communes » a été votée en 2023 avec une enveloppe globale de 6,8 M€ jusqu'à la fin du mandat.

Pour 2024, 2 000 000 € sont inscrits au titre de l'enveloppe « Fonds de concours » dite « à droit de tirage », qui permettra aux communes de financer leurs différents projets les plus immédiats. Comme en 2023, on notera que cette somme intègre une partie des crédits inscrits au titre de l'enveloppe bonifiée « développement durable – transition écologique et énergétique », pour accompagner les communes sur des projets susceptibles de générer des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Ambition 3 : Vers un territoire engagé pour les générations actuelles et futures

► Garantir, préserver et gérer la ressource en eau

- En intégrant les restes à réaliser de 2023, 2,7 M€ sont prévus au budget 2024 pour financer les études et les travaux qui seront réalisés en matière d'eaux pluviales urbaines. On notera que sur cette somme, les communes contribueront à hauteur de 455 093 €, conformément aux conclusions retenues par la CLECT dans son rapport du 15 novembre 2022 pour les premières années, jusqu'à la livraison du diagnostic patrimonial.

► Affirmer l'ambition de RLV autour de la transition écologique et énergétique

- Création d'un réseau de chaleur sur le site du Cerey à Riom pour alimenter la piscine Béatrice HESS, le Centre régional de tir à l'arc, le gymnase municipal de l'Amitié et le lycée régional Marie Laurencin (budget annexe),
- Des crédits (18 000 €) sont prévus pour la réalisation d'audits énergétiques sur un certain nombre de bâtiments communautaires (site des services rue Gerswin, offices de tourisme de Chatel-Guyon et Riom, crèches...). Dans un contexte de contraction budgétaire, les collectivités ont en effet tout intérêt à mettre en œuvre une gestion rationalisée de leur patrimoine qui génère souvent des charges importantes de fonctionnement. De plus, les contraintes réglementaires et environnementales s'accroissent et les attentes des usagers évoluent. Les conclusions de ces audits permettront d'adopter la meilleure stratégie pour renforcer la performance énergétique des équipements communautaires.
- Poursuite du Contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables. Il s'agit d'un programme qui, à l'échelle d'un territoire, s'inscrit pleinement dans le cadre de la concrétisation d'un PCAET. Pour 2024, RLV prévoit d'accompagner les communes des

Martres sur Morge, de Surat (35 000 €), de Mozac, d'Ennezat, ainsi que l'entreprise LIMAGRAIN pour un budget global d'1 M€ en lien avec l'ADEME. Le même montant est inscrit en recettes.

Pour rappel, le Contrat de développement patrimonial des Energies Renouvelables (ENR) s'adresse aux propriétaires d'un patrimoine bâti important avec de forts besoins énergétiques. Il s'agit d'un véritable partenariat technique et financier avec l'ADEME d'une durée de 3 à 6 ans qui permet de bénéficier d'aides financières sur un ensemble de projets toutes filières thermiques confondues (études et investissements). Dans ce cadre, RLV sert de relais, avance les fonds aux porteurs de projets et récupère ceux-ci auprès de l'ADEME.

- Dans le même ordre d'idée, RLV réfléchit au meilleur moyen d'accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire, à l'image de ce qu'ont déjà fait d'autres EPCI. Une réflexion est en cours dont les conclusions et la déclinaison des objectifs opérationnels seront prochainement présentés aux élus communautaires (faisabilité de SEM, SPL dédiées...).

Néanmoins, afin le cas échéant d'accompagner sur le territoire, des projets en réflexion, une ligne de 50 000 Euros figure au budget qui permettra si tel est le choix des élus, de prendre des participations au capital des sociétés de projets créées avec les opérateurs privés par les collectivités.

- L'acquisition des bâtiments de l'ancien Carmel de Mozac est en cours de finalisation avec l'opérateur Polygone. RLV devrait pouvoir engager l'aménagement de la Maison de la Nature et de l'Environnement en 2024 après la définition du programme.

En effet, cette phase de concertation et de définition des besoins, devrait aider les élus à mieux flécher la vocation de ce futur équipement (espace de rencontre, d'éducation à l'environnement, organisation d'événements, pépinière d'entreprises en lien avec l'environnement...).

- Comme évoqué lors de la réunion du conseil communautaire du 19 décembre 2023, RLV, en accord avec les services de l'Etat et sous la conduite de Madame la Sous-Préfète de Riom, a engagé une opération de nettoyage d'un site pollué sur la zone d'activités du Maréchat à Riom. Cette opération, sous réserve de la signature des ordres de service, est entièrement financée par l'ADEME. 220 000 Euros sont ainsi inscrits au budget 2024 tant en dépenses qu'en recettes.
- 59 000 Euros sont inscrits au budget 2024 pour accompagner les communes (Ennezat, Saint-Laure) dans leurs projets de solarisation des toitures de bâtiments publics.

► Porter une attention particulière à la jeunesse, de la petite enfance aux jeunes adultes

- 380 000 Euros (CP 2024) sont destinés à l'agrandissement de la crèche d'Ennezat, de façon à ce que celle-ci puisse accueillir les enfants qui fréquentent actuellement la micro-crèche de Saint-Laure.

Dès lors que les travaux seront achevés, les locaux de l'actuel micro-crèche de Saint-Laure pourront ainsi être libérés, permettant l'extension de l'Accueil de loisirs et une réponse aux demandes des familles. Cette dernière opération est prévue en 2025.

- Afin d'améliorer encore les relations entre les parents et les professionnels de la Petite Enfance qui œuvrent dans les crèches communautaires, RLV prévoit l'acquisition d'un logiciel spécifique de communication avec les familles (4 000 €)

- Les travaux d'aménagement de la future Maison de la Jeunesse et de l'Emploi dans les anciens locaux des archives de la commune de Riom, ont débuté en 2023. L'objectif est de regrouper sur un même site, plusieurs services ou initiatives à destination des jeunes.

Le projet prévoit en effet de regrouper les services de la Mission Locale Riom Combrailles et du Point Information Jeunesse, mais également d'ouvrir ce futur espace à d'autres services auxquels les jeunes peuvent être sensibles (espace santé, espace co-working...).

Une autorisation de programme de 2,6 M€ a été votée en 2023. Pour 2024, les crédits de paiement inscrits au budget pour financer cette opération s'élèvent à 1,8 M€. En complément, 49 000 € sont prévus pour raccorder l'équipement au réseau de chaleur. La livraison du bâtiment est prévue en octobre 2024.

Autres dépenses d'investissement

- En 2024, 159 000 € sont inscrits pour financer divers projets d'évolution de l'environnement technique des services communautaires. Ainsi, l'évolution de la gestion financière et comptable vers un outil plus adapté aux grandes collectivités est actuellement à l'étude et envisagée (70 000 €).
- De même, RLV souhaite se doter d'un outil permettant la dématérialisation des actes (délibérations, décisions...) et des signatures (10 630 €), d'un logiciel de gestion des archives (15 000 €) et d'un outil de gestion de l'inventaire pour les musées (45 000 €).
- 270 000 € sont également dédiés à l'acquisition ou au renouvellement de divers matériels informatiques (ordinateurs pour les services ou accessibles au public, dalles tactiles pour les crèches, matériels de vidéo projection). On notera que sur cette enveloppe figure également l'équipement informatique de la Maison de la Jeunesse et de l'Emploi dont l'ouverture est prévue en octobre 2024.
- Afin de permettre aux services techniques communautaires d'abriter et de mettre en sécurité les véhicules qui contiennent du matériel et de l'outillage (électricité, plomberie) et afin également d'éviter les manutentions quotidiennes, il est prévu une extension du site d'Ennezat. 100 000 € sont prévus pour cette opération.
- 50 000 € sont inscrits pour engager des travaux de rénovation sur la voirie communautaire.

Les recettes d'investissement

Section d'investissement - Recettes

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Reports	Propositions BP 2024	Total BP 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 645 000	1 959 353		1 300 000	1 300 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 000 000	3 000 000		3 500 000	3 500 000
13	Subventions d'investissement	6 659 596	2 443 359	2 340 548	4 955 391	7 295 939
16	Emprunts et dettes assimilées	5 820 480	4 000 000		1 998 376	1 998 376
204	Subventions d'équipement reçues		9 362			
27	Autres immobilisations financières		23 236			
024	Produits des cessions d'immobilisations	310 000			410 000	410 000
Total des recettes réelles d'investissement		17 125 076	11 435 310	2 340 548	12 163 767	14 504 315
021	Virement de la section de fonctionnement	2 907 655			3 048 228	3 048 228
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 233 209	4 048 380		4 589 061	4 589 061
041	Opérations patrimoniales	1 939 350	1 704 473		741 000	741 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 080 214	5 752 853		8 378 289	8 378 289
TOTAL RECETTES		25 215 290	17 188 163	2 340 548	20 542 056	22 882 604

Le poids de l'autofinancement, ainsi que le résultat reporté de 2023 dans la structure de l'investissement, permettent de limiter l'emprunt d'équilibre à un peu moins de 2 M€. Cette somme est cependant à mettre en relation avec l'encours de la dette de RLV qui s'élève à 12 764 422 € au 31 décembre 2023, ainsi qu'avec le montant du remboursement en capital de 1,7 M€ qui sera effectué en 2024.

RLV avait sollicité auprès de partenaires (Etat, Région, Département) des subventions (piscine, Maison de la Jeunesse et de l'emploi...). Les réponses favorables de ces financeurs permettent donc de limiter le recours à l'emprunt.

RLV peut ainsi compter entre autres sur :

- Des subventions de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la conservation et la restauration d'œuvre muséographiques (37 500 €),
- Des aides de 1 M€ du Département du Puy-de-Dôme, 2 M€ du fonds FEDER de l'Union européenne pour l'opération de rénovation/extension du centre aquatique Béatrice HESS,
- Une aide de 105 000 € de l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat territorial d'entretien des cours d'eau

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence « eaux pluviales », conformément aux propositions formulées par la CLECT et à la décision du conseil communautaire, les communes verseront en 2024 une Attribution de Compensation en Investissement (ACI) de 455 093 €.

Pour rappel, il est prévu que ce schéma arrêté en 2022 soit revu en 2025, à la lumière des conclusions du diagnostic patrimonial en cours et du plan pluriannuel d'investissement qui en résultera.

La dette

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023 (Budget principal)

Nombre de lignes d'emprunt	24
Durée de vie résiduelle des emprunts	16 ans et 9 mois
Taux fixes (part de l'encours)	58,77%
Taux variables (par de l'encours)	18,11%
Taux structurés	23,11%
Taux d'intérêt moyen de l'année 2023	2,51%
Capital remboursé en 2023	1 398 492,10 €
Intérêts payés en 2023	239 362,47 €
Annuité 2023	1 637 854,57 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2024 « budget principal » dans sa globalité tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à prendre toute décision dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des inscriptions du présent budget, à l'exception des dépenses de personnel, pour 2024.**

LES BUDGETS ANNEXES

Au 1^{er} janvier 2024, les budgets annexes sont au nombre de sept. Deux budgets annexes ont été créés en 2023 : budget annexe « Accueil et habitat des Gens du Voyage » et budget annexe « Réseaux de chaleur ».

4 budgets annexes sont sous nomenclature M4/49.

3 budgets annexes sont sous nomenclature M57.

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

L'année 2024 est une année charnière. En effet, au 1^{er} avril 2024, les services actuellement gérés en régie conjointement par RLV et les communes concernées, seront confiés à la SPL SEMERAP par le biais d'un contrat de DSP. En complément, les actuels contrats de DSP ou de prestations de services exécutés par la SPL SEMERAP pour certaines communes seront dénoncés et seront repris dans le périmètre du contrat global.

Les négociations entre RLV et la SPL pour finaliser le futur contrat n'étant pas achevées, il a été décidé de construire un budget primitif sur la base de la situation actuelle. Dès lors que le contrat de DSP aura été signé et entrera en vigueur, un budget supplémentaire sera soumis au vote des élus pour ajuster les prévisions budgétaires.

En l'état, le budget annexe de l'eau s'équilibre, tous mouvements confondus, à 6 077 510,00 Euros en section d'exploitation et à 4 268 249,00 Euros en section d'investissement. Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	6 077 510,00		6 077 510,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	<i>2 013 644,00</i>	<i>4 063 866,00</i>	<i>2 853 361,07</i>	<i>250 801,00</i>
RESULTAT REPORTE			2 973 347,93	

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	4 268 249,00		4 268 249,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	<i>3 967 448,00</i>	<i>300 801,00</i>	<i>72 396,35</i>	<i>4 113 866,00</i>
RESULTAT REPORTE			81 986,65	

La section d'exploitation

La consolidation de l'activité du service et l'analyse des budgets depuis le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020, permettent d'ajuster les charges d'exploitation. Par rapport aux prévisions 2023, celles-ci ne progressent que de 5%.

Les charges à caractère général représentent 37,5 % du total des dépenses réelles d'exploitation. 26,1 % sont constitués des charges de personnel et 5,7 % des atténuations de produits.

Comme évoqué ci-dessus, les principales dépenses à caractère général sont estimées sur 12 mois, sans tenir compte de la future DSP. Ces dépenses correspondent notamment à :

- Des achats d'eau pour un montant de 78 800 Euros,
- Des prestations de services confiées à la SPL SEMERAP (exploitation des installations et réseaux des communes de Malauzat, Pulvérières, Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Chatel-Guyon) pour la somme globale de 273 000 Euros,
- L'accompagnement d'un AMO pour la mise en œuvre du futur contrat de DSP (21 500 €), ainsi que le suivi de l'exécution de celui-ci (8 700 €),
- Les frais d'actes et de servitudes dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de protection des puits de captage (30 000 €),
- La redevance versée à l'Agence de l'Eau au titre des prélèvements sur la ressource en eau (120 000 €).

En outre, 10 000 Euros sont prévus pour indemniser la SPL SEMERAP suite à la rupture anticipée des contrats qu'elle détient auprès de certaines communes. Des crédits sont également prévus pour communiquer auprès du grand public sur la sensibilisation à la préservation de la ressource en eau.

Les charges de personnel (526 750 €) concernent les remboursements effectués aux communes qui assurent l'exploitation de leurs réseaux et installations pour le compte de RLV, ainsi que les remboursements partiels de frais de personnel au budget général (DTIE et services "supports") ou au budget « assainissement ». On notera que ces charges prennent en compte des évolutions réglementaires décidées au plan national (cf. budget principal). Ce montant sera ajusté dès lors que le contrat de DSP sera signé entre RLV et la SPL SEMERAP.

L'essentiel des « autres charges de gestion courante » réside dans la redevance versée au SMUERR (355 000 €) pour l'achat d'eau, ainsi que dans les redevances versées à l'Agence de l'eau (redevance pour pollution d'origine domestique et redevance pour modernisation des réseaux de collecte) pour 116 100 Euros.

Les charges financières sont estimées à 95 414 Euros pour l'année 2024. Le budget prévoit également 15 000 Euros pour des annulations de titres sur exercices antérieurs et 130 000 Euros pour d'éventuelles dépenses imprévues.

Section d'exploitation - Dépenses

Le tableau ci-dessous détaille les différents mouvements de la section d'exploitation. Les données de réalisation de l'exercice 2023 sont arrêtées au 31 décembre 2023.

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
011	Charges à caractère général	979 110	821 738	755 380
012	Charges de personnel	508 120	442 157	526 750
014	Atténuations de produits	222 850	221 176	116 100
65	Autres charges de gestion courante	369 625	355 388	370 000
Total des charges de gestion courante		2 079 705	1 840 597	1 768 230
66	Charges financières	127 000	94 682	95 414
67	Charges exceptionnelles	20 000	10 225	20 000
022	Dépenses imprévues	76 000		130 000
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 302 705	1 945 504	2 013 644
023	Virement à la section d'investissement	2 743 508		3 243 866
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	740 000	737 976	820 000
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 483 508	737 976	4 063 866
TOTAL		5 785 713	2 683 341	6 077 510

Section d'exploitation - Recettes

Outre le résultat d'exploitation 2023 reporté, une seule recette figure au budget 2024, la redevance perçue des usagers, adossée à des tarifs inchangés par rapport à ceux de 2023 (2 853 500 €).

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
002	Résultat d'exploitation reporté	2 586 382	2 586 382	2 973 348
70	Vente de produits fabriqués, prestations	2 960 330	2 837 618	2 853 361
74	Subventions d'exploitation		6 804	
75	Autres produits de gestion courante	23 000	37 359	
Total des recettes de gestion courante		5 569 712	5 468 163	5 826 709
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		2 130	
Total des recettes réelles d'exploitation		5 569 712	5 470 293	5 826 709
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	216 000	186 396	250 801
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		216 000	186 396	250 801
TOTAL		5 785 712	5 656 689	6 077 510

La section d'investissement

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	585 000	407 188	271 947
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	359 500	193 153	172 500
21	Immobilisations corporelles	183 250	119 272	43 040
23	Immobilisations en cours	2 875 433	955 881	3 019 961
26	Participations et créances rattachées	260 000		260 000
020	Dépenses imprévues	160 000		200 000
Total des dépenses réelles d'investissement		4 423 183	1 675 494	3 967 448
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	216 000	186 396	250 801
041	Opérations patrimoniales	20 000		50 000
Total des dépenses d'ordre d'investissement		236 000	186 396	300 801
TOTAL DEPENSES		4 659 183	1 861 890	4 268 249
001	Solde d'exécution positif reporté	1 130 095	1 130 095	81 987
13	Subventions d'investissement	25 580	75 358	72 396
23	Immobilisations en cours		447	
Total des recettes réelles d'investissement		1 155 675	1 205 900	154 383
021	Virement de la section de fonctionnement	2 743 508		3 243 866
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	740 000	737 976	820 000
041	Opérations patrimoniales	20 000		50 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 503 508	737 976	4 113 866
TOTAL RECETTES		4 659 183	1 943 876	4 268 249

Comme évoqué précédemment, l'exploitation des réseaux et installations sera confiée à la SPL SEMERAP par le biais d'un contrat de DSP. Toutefois, RLV conserve la maîtrise, l'exécution et le suivi des opérations d'investissement.

Ainsi, les dépenses d'équipement du budget 2024 de l'eau s'élèvent à 3 235 501 euros. Les principaux postes de dépenses sont :

- La poursuite de l'étude patrimoniale (160 000 €) qui devrait livrer ses conclusions au printemps 2024,

- L'acquisition d'un logiciel de planification, en lien avec l'ensemble des services de RLV (7 500 €),
- Des travaux à hauteur d'environ 3 M€ dont les principales opérations concernent :
 - Travaux de renouvellement ou de restructuration à Chanat-la Mouteyre (139 000 €),
 - Réfection d'une station de traitement d'eau, restructuration de réseaux, création de comptages et mise en place de capteurs à Charbonnières les Varennes (130 000 €) ;
 - Extension/renouvellement de réseaux à Mozac (73 000 €),
 - Installation d'outils de mesures et réhabilitation d'une station de traitement à Pulvérières (72 000 €),
 - Renouvellement de réseaux, aménagement du quartier Dunkerque, études rue de l'Hôtel de ville à Riom (1,3 M€),
 - Travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux, essais de pompage sur le forage de Moulet-Marcenat, réfection de la station de pompage d'Egaules à Volvic (171 000 €).

Pour assurer le financement de l'investissement, l'épargne dégagée permet de couvrir l'essentiel des dépenses. RLV attend également 72 396 € de subventions du Département du Puy-de-Dôme.

Après le remboursement anticipé d'emprunts en 2023, l'encours de la dette du budget « eau » s'établit à 4 243 544,79 € au 31 décembre 2023.

Jusqu'à présent, RLV a fait le choix de financer ses projets sans recourir à l'emprunt, préférant utiliser les excédents transférés des communes en 2020 et restructurer sa dette en éliminant les emprunts trop soumis aux variations de taux.

Toutefois, le solde d'exécution de la section d'investissement n'étant plus que de 81 987 €uros, il devient nécessaire de s'interroger sur les modalités de financement des nouveaux projets. Une réflexion est engagée au regard des opérations prévues en 2024. Le cas échéant, le recours à l'emprunt sera intégré au budget supplémentaire prévu avant l'été 2024.

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023 (Budget annexe « eau »)

Nombre de lignes d'emprunt	33
Durée de vie résiduelle des emprunts	56 ans
Taux fixes (part de l'encours)	65,55%
Taux variables (par de l'encours)	34,45%
Taux structurés	-
Taux d'intérêt moyen	2,43%
Capital remboursé en 2023	284 738 €
Intérêts payés en 2023	73 304 €
Annuité 2023	358 042 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2024 « eau » dans sa globalité tel que présenté.

[BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »](#)

Comme pour le budget annexe de l'eau, l'année 2024 est une année charnière. En effet, le contrat afférent au système d'assainissement de Riom (communes raccordées à la STEP de Riom) a été confié au groupement SUEZ/SPL SEMERAP (cf. délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2023).

En parallèle, au 1^{er} avril 2024, les services actuellement gérés en régie conjointement par RLV et les communes concernées, seront confiés à la SPL SEMERAP par le biais d'un contrat de DSP. En complément, les actuels contrats de DSP ou de prestations de services exécutés par la SPL SEMERAP pour certaines communes seront dénoncés et repris dans le périmètre du contrat global.

Les négociations entre RLV et la SPL pour finaliser le futur contrat n'étant pas achevées, il a été décidé de construire un budget primitif sur la base de la situation actuelle. Dès lors que le contrat de DSP aura été signé et entrera en vigueur, un budget supplémentaire sera soumis au vote des élus pour ajuster les prévisions budgétaires.

En l'état, le budget annexe de l'assainissement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 5 942 000 € en section d'exploitation et à 10 492 641 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	5 942 000,00		5 942 000,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	2 304 068,00	3 637 932,00	3 240 805,43	992 776,00
RESULTAT 2023 REPORTE			1 708 418,57	

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	10 492 641,00		10 492 641,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	7 054 200,48	1 092 776,00	6 754 709,00	3 737 932,00
RESULTAT 2023 REPORTE	2 345 664,52		-	

La section d'exploitation

La consolidation de l'activité du service et l'analyse des budgets depuis le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020, permettent d'ajuster les charges d'exploitation.

Les charges à caractère général représentent 44,6% du total des dépenses réelles d'exploitation. 39,4% sont constitués des charges de personnel.

Comme évoqué ci-dessus, les principales dépenses à caractère général sont estimées sur 12 mois, sans tenir compte de la future DSP. Ces dépenses correspondent notamment à :

- Des prestations confiées à des intervenants extérieurs (entretien d'équipements, missions d'exploitation confiée à la SPL SEMERAP, entretiens des installations d'EPU...) pour un montant global de 374 625 € en 2024,
- Des réparations sur les installations et réseaux (60 000 €),
- L'accompagnement d'un AMO pour la mise en œuvre du futur contrat de DSP (55 500 €), ainsi que le suivi de l'exécution de celui-ci (16 805 €),
- Des redevances au SIAMC (79 000 €), ou à la Métropole de Clermont-Ferrand pour la prise en charge d'effluents de Sayat ou du Biopôle (255 000 €).

En outre, 15 000 €uros sont prévus pour indemniser la SPL SEMERAP suite à la rupture anticipée des contrats qu'elle détient auprès de certaines communes (cf. délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2023).

Les charges de personnel représentent en 2024, 910 000 €uros réparties de la façon suivante :

- Charges des services « supports » pour 111 000 €uros,
- Remboursements aux communes sous convention de gestion pour 107 000 €uros,
- Charges de personnel pour l'ensemble des personnels du service « eau et assainissement » (692 000 €). On rappellera que la part correspondant aux charges des personnels du budget « eau » est refacturée à celui-ci.

On notera que ces charges prennent en compte des évolutions réglementaires décidées au plan national (cf. budget principal).

Section d'exploitation - Dépenses

Le tableau ci-dessous détaille les différents mouvements de la section d'exploitation. Les données de réalisation de l'exercice 2023 sont arrêtées au 31 décembre 2023.

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
011	Charges à caractère général	1 096 909	877 275	1 029 000
012	Charges de personnel	915 311	780 850	910 000
65	Autres charges de gestion courante	15 515	321	15 600
Total des charges de gestion courante		2 027 735	1 658 446	1 954 600
66	Charges financières	340 971	243 983	182 468
67	Charges exceptionnelles	15 000	1 998	17 000
022	Dépenses imprévues	120 000		150 000
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 503 706	1 904 427	2 304 068
023	Virement à la section d'investissement	3 484 500		1 822 491
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 690 000	1 689 977	1 815 441
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 174 500	1 689 977	3 637 932
TOTAL		7 678 206	3 594 404	5 942 000

En termes de recettes, l'essentiel est constitué des redevances des usagers, adossées à des tarifs inchangés par rapport à ceux de 2023 (2 664 000 €).

Les autres postes de recettes sont plus limités (travaux de raccordements de particuliers pour 11 000 €uros, remboursements des communes pour les prestations EPU incluses dans les contrats passés avec la SPL SEMERAP pour 82 000 €uros, produit de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour 40 000 €uros, remboursement des charges de personnel du budget « eau » pour 280 000 €uros).

Section d'exploitation - Recettes

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
002	Solde d'exécution positif reporté	3 606 178	3 606 178	1 708 419
70	Vente de produits fabriqués, prestations	3 154 127	3 131 947	3 240 805
74	Subventions d'exploitation		10 206	
75	Autres produits de gestion courante	2 001	3 078	
Total des recettes de gestion courante		3 156 128	6 751 409	3 240 805
77	Produits exceptionnels		4 038	
Total des recettes réelles d'exploitation		3 156 128	6 755 447	3 240 805
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	915 900	893 041	992 776
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		915 900	893 041	992 776
TOTAL		7 678 206	7 648 488	5 942 000

La section d'investissement

Comme évoqué précédemment, l'exploitation des réseaux et installations sera répartie sur deux contrats de DSP, confiés pour le système de Riom, au groupement SUEZ/SPL SEMERAP et pour les autres systèmes à la SPL SEMERAP. Toutefois, RLV conserve la maîtrise, l'exécution et le suivi des opérations d'investissement.

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions BP 2024
	Résultat reporté			2 345 665
10	Dotations, fonds divers et réserves			70 000
13	Subventions d'investissement	21 000	18 723	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 791 316	1 619 954	720 000
20	Immobilisations incorporelles	1 024 500	785 279	842 200
21	Immobilisations corporelles	277 650	75 428	128 000
23	Immobilisations en cours	4 530 830	3 922 918	5 141 000
27	Autres immobilisations financières	154 000	3 024	3 000
020	Dépenses imprévues	150 000		150 000
Total des dépenses réelles d'investissement		7 949 296	6 425 326	7 054 200
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	915 900	893 041	992 776
041	Opérations patrimoniales	144 000	94 686	100 000
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 059 900	987 727	1 092 776
TOTAL DEPENSES		9 009 196	7 413 053	10 492 641
001	Solde d'exécution positif reporté	126 725	126 725	
10	Dotations, fonds divers et réserves			2 345 665
13	Subventions d'investissement	3 563 971	2 220 137	941 135
16	Emprunts et dettes assimilées			1 300 000
20	Immobilisations incorporelles		207 065	261 500
23	Immobilisations en cours		728 798	1 906 409
Total des recettes réelles d'investissement		3 690 696	3 282 725	6 754 709
021	Virement de la section de fonctionnement	3 484 500		1 822 491
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 690 000	1 689 977	1 815 441
041	Opérations patrimoniales	144 000	94 686	100 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 318 500	1 784 663	3 737 932
TOTAL RECETTES		9 009 196	5 067 388	10 492 641

Les dépenses d'équipement du budget 2024 de l'assainissement s'élèvent à 6 114 200 €. Les principaux postes de dépenses sont :

- L'acquisition d'un logiciel de planification pour réaliser le plan pluriannuel prévisionnel de travaux, en lien avec l'ensemble des services de RLV (7 500 €) et les communes gestionnaires de la voirie.
- Des études pour un montant global de 816 000 €,
- Des acquisitions foncières (25 000 €) destinées à accueillir de nouveaux équipements ou à sécuriser des équipements existants,
- Des travaux à hauteur de 5,1 M€ dont les principales opérations concernent à la fois les réseaux et installation d'eaux usées, mais également les eaux pluviales urbaines :

- Réseaux et installations d'eaux usées

- Renouvellement et restructuration de réseaux à Chanat-la-Mouteyre (211 000 €),
- Aménagement de RD 210 et de la traverse de bourg à Chappes (730 000 €),
- Réfection de réseaux et de la STEU du bourg à Charbonnières-les-Varennes (209 000 €),
- Reprise du réseau EU rue de l'Aubépine à Chatel-Guyon (179 000 €),
- Aménagement de la route d'Ennezat à Clerlande (211 000 €),
- Extension de réseau rue des Pruniers et sur le lotissement Saint-Martin à Mozac (129 000 €),
- Réhabilitation de la STEU du bourg à Pulvérières (123 000 €),
- Aménagement du quartier Dunkerque, réhabilitation des réseaux rue de l'Hôtel de ville et remplacement des réseaux rue Archon Despérouses à Riom (1 154 000 €),
- Aménagement rue du 4 septembre à Saint-Bonnet-près-Riom (101 000 €),
- Réhabilitation de la STEU à Saint-Laure (107 000 €),
- Aménagement rue des vergers, travaux rue de la Brière et rue de Nohanent à Sayat (227 000 €) ;
- Rénovation du réseau d'assainissement à Moulet-Marcenat, réfection de la STEU d'Egaules à Volvic (364 000 €).

- Réseaux et installation d'eaux pluviales

- Mise en séparatif de réseaux à Chambaron-sur-Morge (83 000 €),
- Renouvellement et restructuration de réseaux à Chanat-la-Mouteyre (216 000 €)
- Aménagement de RD 210 et de la traverse de bourg à Chappes (770 000 €),
- Renforcement de réseaux sur le secteur des Grosliers et rue de l'Aubépine à Chatel-Guyon (427 000 €),
- Aménagement du quartier Dunkerque, études pour la réhabilitation des réseaux rue de l'Hôtel de ville et remplacement des réseaux rue Archon Despérouses à Riom (1 413 000 €),
- Aménagement rue du 4 septembre à Saint-Bonnet-près-Riom (113 000 €),
- Traverse de bourg à Surat (129 000 €),
- Rénovation de réseaux à Moulet-Marcenat (commune de Volvic) pour 112 000 €.

Pour assurer le financement de l'investissement, l'épargne dégagée ne permet de couvrir que 29% des dépenses d'équipement. Mais RLV attend des subventions à hauteur de 941 135 €uros en provenance notamment de l'Agence de l'eau (162 133 €), du Département du Puy-de-Dôme (169 354 €), 268 824 €uros de fonds de concours des communes pour les opérations engagées et un montant identique de participation EPU du budget principal de RLV.

S'agissant plus particulièrement des travaux qui seront réalisés sur les « eaux pluviales urbaines », on peut signaler qu'en vertu des dispositions arrêtées suite aux travaux de la CLECT, RLV prendra

en charge en 2024, environ 80% des dépenses, ce qui s'avère bien supérieur à la répartition transitoire (50/50) instaurée en 2020.

L'encours de la dette du budget « assainissement » s'établit à 8 846 290 € au 31 décembre 2023, en baisse de 5,7% par rapport à 2022 grâce à l'opération de remboursement anticipé réalisée en 2023.

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023 (Budget annexe « assainissement »)

Nombre de lignes d'emprunt	62
Durée de vie résiduelle des emprunts	56 ans
Taux fixes (part de l'encours)	80,47%
Taux variables (part de l'encours)	19,53%
Taux structurés	-
Taux d'intérêt moyen	2,23%
Capital remboursé en 2023	807 079 €
Intérêts payés en 2023	196 942 €
Annuité 2023	1 004 021 €

Comme le prévoyait la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2023, RLV s'est engagée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département du Puy-de-Dôme et de la Métropole de Clermont-Ferrand pour sécuriser l'utilisation par 50 agriculteurs de Limagne, des eaux usées traitées par lagunage à la station d'épuration des trois rivières.

Ces installations qui appartenaient à l'ex-sucrerie de Bourdon (Cristal Union), seront rachetées par l'EPF Auvergne et remises à disposition de l'Association Syndical Autorisée (ASA) Limagne noire.

Les collectivités territoriales partenaires financiers de l'opération s'acquitteront du reste à charge. Pour RLV, à l'issue du processus dont la traduction financière débutera en 2025, le coût sera de 200 000 €uros.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2024 « assainissement » dans sa globalité tel que présenté.

BUDGET ANNEXE « COMMERCE DE PROXIMITE »

Ce budget concerne les équipements suivants :

- Pépinière d'entreprises et de logements de Volvic,
- Hôtel d'entreprises de Chatel-Guyon (Ecoparc),
- Supérette du Couriat à Riom,
- Multiple rural de Cellule à Chambaron-sur-Morge,
- Multiple rural de La Moutade à Chambaron,
- Boulangerie d'Enval,
- Boucherie de Volvic,
- Bar de Pagnat,
- Boucherie de Pagnat,
- Boulangerie de Pagnat,
- Auberge de Sayat,
- Bar-restaurant de Pulvérières,
- Multiple rural aux Martres-sur-Morge,
- Pépinières de commerce à Mozac et à Pessat-Villeneuve,
- Aire de stationnement du Maréchat.

Le budget annexe « commerces de proximité » s'équilibre, tous mouvements confondus, à 246 221,00 € en section de fonctionnement et à 1 555 874,00 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	246 221,00		246 221,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	60 600,00	185 621,00	207 147,00	39 074,00

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	1 555 874,00		1 555 874,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	960 456,13	42 824,00	1 366 503,00	189 371,00
SOLDE NEGATIF REPORTE	552 593,87			

La section de fonctionnement

De budget à budget, les dépenses réelles de fonctionnement restent relativement stables.

Il s'agit pour l'essentiel de dépenses concernant des travaux d'entretien, de réparation, de maintenance, de vérifications réglementaires et de fluides pour les différents bâtiments propriétés de RLV.

Les recettes sont exclusivement constituées des loyers et des remboursements de frais (TEOM notamment) versés par les exploitants des commerces. A ce jour, tous les équipements communautaires (multiples ruraux) sont occupés.

La section de fonctionnement s'équilibre grâce à une subvention du budget principal de 79 847 €uros.

Section de fonctionnement - Dépenses

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalizations 2023	Propositions 2024
011	Charges à caractère général	58 220	57 171	56 100
65	Autres charges de gestion courante	1 510	978	1 000
Total des charges de gestion courante		60 260	58 149	57 100
66	Charges financières	4 530	4 526	3 500
67	Charges exceptionnelles	500	268	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		64 760	62 943	60 600
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	204 592	198 007	185 621
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		204 592	198 007	185 621
TOTAL		269 352	260 950	246 221

Section de fonctionnement - Recettes

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
70	Produits des services et du domaine	6 750	12 604	2 500
75	Autres produits de gestion courante	202 734	188 479	204 647
Total des recettes de gestion courante		209 484	201 083	207 147
Total des recettes réelles de fonctionnement		209 484	201 083	207 147
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	59 868	59 867	39 074
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		59 868	59 867	39 074
TOTAL		269 352	260 950	246 221

La section d'investissement

Code	Chapitre	Budget 2023	Reports	Propositions BP 2024	Total BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 153 802		552 594	552 594
16	Emprunts et dettes assimilées	44 131		32 000	32 000
20	Immobilisations incorporelles	50 500	2 550		2 550
204	Subventions d'équipement versées	900		20 000	20 000
21	Immobilisations corporelles	118 617	1 239	74 001	75 240
23	Immobilisations en cours	887 635	52 667	778 000	830 667
Total des dépenses réelles d'investissement		2 255 585	56 456	1 456 595	1 513 051
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	59 868		39 074	39 074
041	Opérations patrimoniales	200		3 750	3 750
Total des dépenses d'ordre d'investissement		60 068		42 824	42 824
TOTAL DEPENSES		2 315 653	56 456	1 499 419	1 555 875
13	Subventions d'investissement	638 224			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 472 637		1 366 504	1 366 504
165	Dépôts et cautionnements reçus	0			0
27	Autres immobilisations financières	0			0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0			0
Total des recettes réelles d'investissement		2 110 861		1 366 504	1 366 504
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	204 592		185 621	185 621
041	Opérations patrimoniales	200		3 750	3 750
Total des recettes d'ordre d'investissement		204 792		189 371	189 371
TOTAL RECETTES		2 315 653		1 555 875	1 555 875

A côté des opérations courantes de remplacement de matériels, trois projets nouveaux figurent au budget 2024 :

- Des travaux d'amélioration à la pépinière d'entreprises et de logements de Volvic, notamment l'installation d'un dispositif de climatisation dans la salle de réunion (14 000 €),
- La création d'une nouvelle pépinière de commerce (40 000 €),
- La requalification d'une friche sur la zone économique du Maréchat à Riom pour la transformer en aire de stationnement (acquisitions foncières, études et travaux). 590 000 € sont inscrits au budget 2024 pour les travaux (cf. délibération du 26 septembre 2023), auxquels s'ajoutent 130 000 € pour l'aménagement d'une passerelle.

La section d'investissement est équilibrée grâce à un emprunt de 775 503 €uros.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver le budget annexe 2024 « commerces de proximité » dans sa globalité tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à prendre toute décision dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des inscriptions du présent budget, à l'exception des dépenses de personnel, pour 2024.**

BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE »

Ce budget concerne les sites suivants :

- Le Parc Européen d'Entreprises de Riom (PEER),
- La zone de la Varenne à Riom,
- La zone des Charmes à Ménérol,
- Le Grand Chirol à Saint-Bonnet-près-Riom,
- L'extension nord d'Espace Mozac,
- Le parc d'activité de Chamloup à Volvic,
- L'Espace artisanal de Chamloup à Volvic,
- L'Ecoparc de Chatel-Guyon,
- La zone des Champiaux à Ennezat,
- L'Espace agri-développement à Pulvérières
- Le Biopôle à Saint-Beauzire

Le budget annexe « zones d'activité économique » s'équilibre, tous mouvements confondus, à 7 911 395,00 € en section de fonctionnement et à 8 221 165,00 € en section d'investissement.

Il s'agit d'un budget de lotissement qui fonctionne en écritures de stocks. C'est la raison pour laquelle on trouve essentiellement des écritures d'ordre en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	7 911 395,00		7 911 395,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	2 302 970,00	5 438 425,00	954 396,00	6 956 999,00
RESULTAT REPORTE	170 000,00			

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	8 221 165		8 221 165	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	2 036,72	6 956 879,00	2 782 860,00	5 438 305,00
SOLDE NEGATIF REPORTE	1 262 249,28			

La section de fonctionnement

Section de fonctionnement - Dépenses

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
	Résultat reporté	157 281	157 281	170 000
011	Charges à caractère général	2 683 320	957 857	2 302 850
Total des charges de gestion courante		2 840 601	1 115 138	2 472 850
66	Charges financières	205	143	120
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 840 806	1 115 281	2 472 970
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 599 250	4 037 363	5 438 305
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	205	143	120
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 599 455	4 037 506	5 438 425
TOTAL		7 440 261	5 152 787	7 911 395

A côté des interventions d'entretien courant (entretien de fossés, merlons, accès, clôtures...) les travaux prévus au budget 2024 sont, entre autres, axés sur les zones suivantes :

- L'extension de la zone du Biopôle à Saint-Beauzire (acquisitions foncières, études, travaux d'aménagement) pour un total de 1 205 000 Euros,
- L'extension du PEER à Riom (acquisitions foncières, études et travaux d'aménagement) pour un montant global de 900 000 Euros,

Section de fonctionnement - Recettes

En recettes, 715 000 Euros sont inscrits et relatifs à des cessions de terrains sur la zone des Charmes à Ménétrol et sur le Biopôle à Saint-Beauzire, ainsi que des subventions de la DRAC (45 400 €) pour le diagnostic archéologique préalable aux travaux d'extension sur la zone du Biopôle et un acompte de DETR pour la zone de Pulvérières.

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
	Résultat reporté			
70	Produits des services et du domaine	425 000	272 414	715 000
74	Dotations et participations	125 000	24 544	65 400
75	Autres produits de gestion courante	165 281	27 785	173 996
Total des recettes de gestion courante		715 281	324 743	954 396
Total des recettes réelles de fonctionnement		715 281	324 743	954 396
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	6 724 775	4 657 902	6 956 879
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	205	143	120
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 724 980	4 658 045	6 956 999
TOTAL		7 440 261	4 982 788	7 911 395

La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée grâce à un emprunt de 2 782 860,00 Euros.

Code	Chapitre	Budget 2023	Propositions BP 2024	Total BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	786 372	786 372	1 262 249
16	Emprunts et dettes assimilées	2 233	2 000	2 037
Total des dépenses réelles d'investissement		788 605	788 372	1 264 286
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	6 724 775	4 657 902	6 956 879
041	Opérations patrimoniales	265		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 725 040	4 657 902	6 956 879
TOTAL DEPENSES		7 513 645	5 446 274	8 221 165
16	Emprunts et dettes assimilées	2 914 130	2 782 860	2 782 860
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Total des recettes réelles d'investissement		2 914 130	2 782 860	2 782 860
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 599 250	5 438 305	5 438 305
041	Opérations patrimoniales	265		0
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 599 515	5 438 305	5 438 305
TOTAL RECETTES		7 513 645	8 221 165	8 221 165

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver le budget annexe 2024 « zones d'activité économique » dans sa globalité tel que présenté**
- **D'autoriser le Président à prendre toute décision dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des inscriptions du présent budget, à l'exception des dépenses de personnel, pour 2024.**

BUDGET ANNEXE « TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES »

Ce budget concerne l'organisation du transport public de personnes sur le territoire de RLV, ainsi que les transports scolaires. Les deux compétences seront désormais regroupées dans le même contrat de DSP qui prendra effet au 1^{er} juillet 2024.

Le budget annexe « transport » s'équilibre, tous mouvements confondus, à 6 553 475,00 € en section d'exploitation et à 2 387 986,00 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	6 553 475,00		6 553 475,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	5 685 090,00	868 385,00	4 929 001,94	
RESULTAT 2023 REPORTE			1 624 473,96	

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	2 387 986,00		2 387 986,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	2 165 686,00	222 300,00	205 965,72	1 090 685,00
RESULTAT 2023 REPORTE			1 091 335,28	

La section d'exploitation

Section d'exploitation - Dépenses

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
011	Charges à caractère général	4 456 200	4 456 199	5 539 620
012	Charges de personnel	49 000	25 713	74 620
Total des charges de gestion courante		4 505 200	4 759 732	5 614 240
66	Charges financières	11 550	11 540	70 850
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 516 750	4 771 272	5 685 090
023	Virement à la section d'investissement	1 069 858		864 504
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	14 962	14 962	3 881
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 084 820	14 962	868 385
TOTAL		5 601 570	4 508 414	6 553 475

Les principales dépenses de l'année 2024 concernent :

- Le versement à l'exploitant actuel (KEOLIS) et futur, de la redevance au titre de la Délégation de Service Public (DSP) (4 135 000 €) qui tient compte des demandes exprimées par RLV dans le cahier des charges de la consultation, à savoir une amélioration de la couverture du territoire, ainsi que l'utilisation par le futur délégataire, de véhicules dits « propres »,
- Le financement des transports scolaires de janvier à juin 2024 (700 000 €). Dès le 1^{er} juillet, les transports scolaires seront intégrés au contrat de DSP,

- La liaison entre la gare de Riom et le site Michelin de Ladoux, ainsi que le fonctionnement des lignes entre Sayat, Saint-Beauzire et l'agglomération clermontoise (375 000 €),

En recettes, on trouve la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du transport scolaire (1 129 000 €) et le montant du Versement Mobilité (VM) pour 3 800 000 €. Pour rappel, depuis 2023 et conformément aux dispositions du pacte financier et fiscal, le taux du VM a été porté à 0,8%.

Le Versement Mobilité est une contribution due par tous les employeurs des secteurs public et privé du territoire qui embauchent 11 salariés et plus. Il permet de financer les transports en commun. Cette contribution est payée à l'Urssaf ou à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), qui la reversent ensuite à RLV, déduction faite de frais de recouvrement.

Pour information, RLV a payé en 2023 au titre du Versement mobilité, la somme de 59 360 €.

Le contrat de DSP signé avec le futur délégataire prévoit que ce dernier versera à RLV un loyer de 113 000 € pour l'occupation du dépôt de bus.

A ce stade, les travaux n'étant pas terminés et le bâtiment non livré à l'exploitant, le budget ne prévoit aucune recette de loyer pour 2024.

Section d'exploitation - Recettes

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
002	Résultat reporté	1 189 018	1 189 018	1 624 474
70	Vente de produits fabriqués, prestations		288	
73	Produits issus de la fiscalité	3 283 552	3 742 171	3 800 001
74	Subventions d'exploitation	1 129 000	1 201 409	1 129 000
75	Autres produits de gestion courante		1	
Total des recettes de gestion courante		5 601 570	6 132 888	6 553 475
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 601 570	6 132 888	6 553 475
042	Opérations d'ordre transfert entre sections			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				
TOTAL		5 601 570	6 132 888	6 553 475

La section d'investissement

Code	Chapitre	Budget 2023	Reports	Propositions BP 2024	Total BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000		55 850	55 850
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	248 740	69 733		69 733
21	Immobilisations corporelles	110 399		32 700	32 700
23	Immobilisations en cours	2 735 000	1 014 523	992 880	2 007 403
Total des dépenses réelles d'investissement		3 129 140	1 084 256	1 081 430	2 165 686
041	Opérations patrimoniales			222 300	222 300
Total des dépenses d'ordre d'investissement				222 300	222 300
TOTAL DEPENSES		3 129 140	1 084 256	1 303 730	2 387 986
001	Solde d'exécution positif reporté	45 820		1 091 335	1 091 335
16	Emprunts et dettes assimilées	1 998 500		205 966	205 966
Total des recettes réelles d'investissement		2 044 320		1 297 301	1 297 301
021	Virement de la section de fonctionnement	1 069 858		864 504	864 504
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	14 962		3 881	3 881
041	Opérations patrimoniales			222 300	222 300
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 084 820		1 090 685	1 090 685
TOTAL RECETTES		3 129 140		2 387 986	2 387 986

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des travaux d'aménagement du futur dépôt de bus (2 077 000 €, reports compris) et par des aménagements sur les arrêts (mise en place de poteaux ou d'abribus pour 30 000 Euros).

La section d'investissement est équilibrée grâce à un emprunt de 205 966 Euros.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2024 « transport » dans sa globalité tel que présenté.

BUDGET ANNEXE « ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE »

Conformément à la loi du 5 juillet 2001 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, l'Etat et le Département du Puy de Dôme ont approuvé en février 2022 le nouveau schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage. Ce dernier fixe des prescriptions territoriales par EPCI pour la période 2023/2028. Pour RLV, le Schéma départemental prévoit l'aménagement de 47 terrains familiaux locatifs publics.

Afin que les élus communautaires puissent connaître le coût réel de ce service pour RLV, il a été décidé en 2023 de créer un budget annexe « accueil et habitat des Gens du Voyage ». Il s'agit de flécher les crédits affectés à ce service, tant en fonctionnement qu'en investissement, par l'EPCI et de déterminer avec précision le prix à payer pour équilibrer les comptes au regard notamment des investissements prescrits par le nouveau schéma départemental. Le financement par l'Etat et le Département des futurs aménagements portés par RLV seront indispensables pour limiter le recours à l'emprunt et préserver le niveau d'endettement de la collectivité, conformément aux dispositions du pacte financier et fiscal de solidarité.

Pour 2024, le budget annexe s'équilibre, tous mouvements confondus, à 575 610,00 Euros en section de fonctionnement et à 1 328 320,00 Euros en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	575 610,00		575 610,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	564 993,00	10 617,00	575 610,00	-

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	1 328 320,00		1 328 320,00	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	1 136 302,73	-	1 317 703,00	10 617,00
RESULTAT 2023 REPORTE	192 017,27			

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement détaille l'activité des 6 aires d'accueil et des 3 terrains familiaux implantés sur le territoire. Les charges générales (abonnements eau et électricité, location de bennes, maintenance du système de télégestion) représentent pour 2024, 373 530 Euros.

Quatre ETP sont identifiés pour assurer le suivi et garantir le bon fonctionnement des installations et des équipements, ainsi que 0,4 ETP pour assurer la coordination de l'équipe. Les dépenses de personnel représentent un budget de 191 210 Euros.

En recettes, on trouve les redevances ou loyers versés par les familles (86 260 €), l'Allocation de Logement Temporaire (ALT) versée par la CAF du Puy-de-Dôme (195 800 €) et par le Département (41 400 €).

La section de fonctionnement s'équilibre grâce à une subvention du budget principal de 246 150 Euros.

Section de fonctionnement - Dépenses

Code	Chapitre	Budget 2023+ DM	Réalisations 2023	Propositions 2024
011	Charges à caractère général	456 220	283 791	373 530
012	Charges de personnel	210 210	181 318	191 213
65	Autres charges de gestion courante	500	382	250
Total des dépenses réelles de fonctionnement		666 930	465 491	564 993
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	10 000	2 222	10 617
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 000	2 222	10 617
TOTAL		676 930	467 713	575 610

Section de fonctionnement - Recettes

Code	Chapitre	Budget 2023+ DM	Réalisations 2023	Propositions 2024
013	Atténuations de charges		2 673	
70	Produits des services et du domaine	86 260	109 426	86 260
74	Dotations et participations	236 900	238 423	243 200
75	Autres produits de gestion courante	353 770	117 191	246 150
Total des recettes de gestion courante		676 930	467 713	575 610
76	Produits financiers			
77	Produits spécifiques			
Total des recettes réelles de fonctionnement		676 930	467 713	575 610
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL		676 930	467 713	575 610

La section d'investissement

Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Reports	Propositions BP 2024	Total BP 2024
002	Solde d'exécution de la section d'investissement				192 017	192 017
204	Subventions d'équipement versées	1 655	1 502			
21	Immobilisations corporelles	36 000	28 421	7 301	720 002	727 303
23	Immobilisations en cours	313 345	198 318		405 000	405 000
27	Autres immobilisations financières	4 000			4 000	4 000
020	Dépenses imprévues					0
Total des dépenses réelles d'investissement		355 000	228 241	7 301	1 321 019	1 328 320
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL DEPENSES		355 000	228 241	7 301	1 321 019	1 328 320
Code	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023	Reports	Propositions BP 2024	Total BP 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		34 002		50 000	50 000
16	Emprunts et dettes assimilées	341 000			1 263 703	1 263 703
27	Autres immobilisations financières	4 000			4 000	4 000
Total des recettes réelles d'investissement		345 000	34 002	0	1 317 703	1 317 703
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	10 000	2 222		10 617	10 617
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 000	2 222	0	10 617	10 617
TOTAL RECETTES		355 000	36 224	0	1 328 320	1 328 320

Les dépenses d'investissement sont de deux ordres :

- Des dépenses d'entretien courant des équipements (25 000 €), ou de mise aux normes (terrain familial de Volvic pour 100 000 €)
- Des aménagements prévus pour l'accueil des familles issues de la communauté des Gens du Voyage (1 000 000 €). A ce stade, plusieurs projets sont identifiés et doivent faire l'objet d'échanges avec les Maires des communes concernées. Dans le courant de l'année budgétaire, une décision modificative budgétaire pourrait être proposée pour identifier la

localisation de ces projets et affiner le montant prévisionnel des travaux à porter, dans un cadre pluriannuel contraint.

A ce stade, hormis un retour de FCTVA estimé à 50 000 €uros, la seule recette de la section d'investissement repose sur un emprunt prévisionnel de 1,2 M€.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver le budget annexe 2024 « Accueil des Gens du Voyage » dans sa globalité tel que présenté.**
- **D'autoriser le Président à prendre toute décision dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des inscriptions du présent budget, à l'exception des dépenses de personnel, pour 2024.**

BUDGET ANNEXE « RESEAUX DE CHALEUR »

RLV a engagé en 2023 la création, sur le site du Cerey à Riom, d'un réseau de chaleur appelé à alimenter le centre aquatique Béatrice HESS, le Centre régional de tir à l'arc, le gymnase municipal de l'Amitié et le lycée régional Marie Laurencin. Cet équipement et le service qui l'accompagne remplissent les critères d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) :

- L'objet correspond à une mission pouvant être exercée par une entreprise privée,
- Les ressources proviendront des recettes issues du service payé par les usagers,
- Le service est organisé par une collectivité, en l'occurrence RLV, qui en assure le contrôle et la maîtrise.

Un budget annexe a donc été créé pour retracer les coûts du service. A compter de l'exercice 2024, ce budget annexe reprend également les écritures comptables correspondant au suivi de la Délégation de Service Public (DSP) sur le réseau de chaleur existant (RCBE) jusqu'à présent inscrites au budget principal.

Pour 2024, le budget annexe s'équilibre, tous mouvements confondus, à 39 286,33 €uros en section d'exploitation et à 2 039 757,91 €uros en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	39 286,33		39 286,33	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	20 000,00	19 286,33	30 000,00	
RESULTAT 2023 REPORTE			9 286,33	

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT INSCRITS AU BP 2024	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	2 039 757,91		2 039 757,91	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	2 029 757,91	10 000,00	2 010 471,58	29 286,33

La section d'exploitation

Une seule dépense figure au budget. Il s'agit de la mission de suivi de la DSP RCBE confiée au cabinet SF2E (20 000 €). En recettes, le budget enregistre le montant de la redevance versée chaque année à RLV par COFELY RCBE, exploitant du réseau de chaleur bois (30 000 €).

La section d'investissement

2 M€ sont inscrits en 2024 au titre des études et des travaux à conduire pour la réalisation du futur réseau de chaleur bois sur le site du Cerey.

15 000 €uros sont également inscrits pour une étude de faisabilité visant à la création d'un réseau de chaleur bois à Ennezat. Cette étude, conduite conjointement par RLV et le CIAS en lien avec OPHIS 63, a pour objectif de mesurer la faisabilité d'un réseau de chaleur qui alimenterait la crèche d'Ennezat, l'EHPAD Dr REYNAUD, les deux bâtiments restants de l'ancien EHPAD appelés à devenir des logements intermédiaires et intergénérationnels, ainsi que les 40 logements actuellement gérés par OPHIS 63.

Aucune recette n'étant à ce stade identifiée (subventions), la section d'investissement s'équilibre grâce à un emprunt prévisionnel de 1 995 714 €uros. On notera toutefois que l'étude de faisabilité évoquée précédemment est financée à 70% par l'ADEME.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2024 « Réseaux de chaleur » dans sa globalité tel que présenté.

CONCLUSION

Dans un contexte de grandes incertitudes liées à l'inflation des prix, aux évolutions des taux d'intérêt, mais également de mise en œuvre de la récente loi de programmation des finances publiques, le budget 2024 tient globalement la trajectoire du pacte financier et fiscal.

Malgré ce contexte empreint d'incertitudes, les propositions budgétaires sont à la fois prudentes mais se veulent également volontaristes pour poursuivre la dynamique engagée depuis 2020 et mettre en œuvre le projet de territoire « RLV Ambition 2030 » approuvé en 2022.

Construit autour des valeurs de l'agglomération, de dynamisme, d'attractivité, de développement et de solidarité, le budget 2024 marque une nouvelle étape décisive de l'engagement de RLV au service du territoire et de ses habitants. Tous budgets confondus, RLV propose d'investir en 2024, plus de 38 M€ sur l'ensemble du territoire.

VUE GLOBALE (MOUVEMENTS REELS ET D'ORDRE)								
	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
	CA 2023	BP 2024						
Assainissement	3 594 276,26	5 942 000,00	7 648 359,35	5 942 000,00	7 413 052,26	10 492 641,00	5 067 387,74	10 492 641,00
Eau	2 683 479,99	6 077 510,00	5 656 689,12	6 077 510,00	1 861 889,52	4 268 249,00	1 943 876,17	4 268 249,00
GDV	467 713,29	575 610,00	467 713,29	575 610,00	228 241,04	1 328 320,00	36 223,77	1 328 320,00
Proximité	260 950,06	246 221,00	260 950,06	246 221,00	1 392 067,20	1 555 874,00	839 473,33	1 555 874,00
Réseaux chaleur	12 394,60	39 286,33	36 438,84	39 286,33		2 039 757,91	14 757,91	2 039 757,91
Transport	4 786 234,38	6 553 474,00	6 132 888,34	6 553 474,00	868 992,04	2 387 986,00	1 960 781,47	2 387 986,00
Zones économiques	5 152 788,48	7 911 395,00	4 982 788,48	7 911 385,00	5 446 273,87	8 221 159,28	4 184 024,59	8 221 159,28
S/T budgets annexes	16 957 837,06	27 345 496,33	25 185 827,48	27 345 486,33	17 210 515,93	30 293 987,19	14 046 524,98	30 293 987,19
Budget principal	50 524 073,44	58 385 492,00	57 398 664,53	58 385 492,00	19 877 410,21	22 882 604,00	17 188 162,50	22 882 604,00
TOTAL	67 481 910,50	85 730 988,33	82 584 492,01	85 730 978,33	37 087 926,14	53 176 591,19	31 234 687,48	53 176 591,19



**RIOM LIMAGNE
& VOLCANS**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20240206-DEL20240206030
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

rlv.eu



f @ X in

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

2023

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Collectivité : RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 20		310 738.46 €		
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	510	209 655.50 €	89 514.89 €	116 079.56 €
2031 - Frais d'études	020	7 290.00 €	3 698.16 €	2 340.00 €
2031 - Frais d'études	518	47 172.00 €	0.00 €	47 172.00 €
2031 - Frais d'études	555	95 860.00 €	97 326.00 €	7 230.00 €
2031 - Frais d'études	61	600.00 €	0.00 €	600.00 €
2031 - Frais d'études	632	40 014.00 €	10 167.30 €	29 846.70 €
2031 - Frais d'études	70	15 000.00 €	6 930.00 €	2 970.00 €
2031 - Frais d'études	731	86 496.36 €	31 175.52 €	27 838.40 €
2031 - Frais d'études	735	67 126.00 €	16 564.01 €	9 690.00 €
2051 - Concessions et droits similaires	020	60 725.84 €	14 805.84 €	18 360.00 €
2051 - Concessions et droits similaires	022	45 222.00 €	3 510.00 €	41 712.00 €
2051 - Concessions et droits similaires	4228	6 311.80 €	0.00 €	6 311.80 €
2051 - Concessions et droits similaires	633	588.00 €	0.00 €	588.00 €
Chapitre - 204		1 268 169.95 €		
2041411 - Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	020	6 609.00 €	0.00 €	6 608.90 €
2041411 - Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	518	35 820.85 €	11 294.75 €	24 526.10 €
2041411 - Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	70	4 725.00 €	0.00 €	4 725.00 €
2041412 - Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	555	5 180.00 €	0.00 €	20 178.23 €
2041412 - Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	70	482 099.00 €	144 495.00 €	177 598.68 €
2041412 - Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	633	23 343.00 €	3 689.82 €	7 292.32 €
2041412 - Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	734	1 386 530.62 €	501 220.61 €	709 846.35 €
2041412 - Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	518	86 416.56 €	0.00 €	86 416.56 €
2041421 - Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	61	200 000.00 €	89 547.39 €	225 027.81 €
2041422 - Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	633	10 000.00 €	0.00 €	3 750.00 €
2041423 - Subv. pers. droit privé-Projets infrastructures intérêt national	77	2 200.00 €	0.00 €	2 200.00 €
Chapitre - 21		1 078 944.28 €		

Accusé de réception par le préfet
083-200070753-20240206-DEL202402060361-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

2023

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Collectivité : RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2111 - Terrains nus	61	1 600.00 €	0.00 €	30 223.20 €
2111 - Terrains nus	70	0.00 €	15 949.34 €	12 092.60 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	61	3 756.00 €	20 571.05 €	3 756.00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	70	555 000.00 €	565.00 €	525 000.00 €
2152 - Installations de voirie	313	0.00 €	0.00 €	3 346.80 €
2152 - Installations de voirie	61	68 682.00 €	0.00 €	53 682.00 €
2152 - Installations de voirie	633	100 980.00 €	7 934.54 €	68 040.00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	020	16 128.40 €	15 140.66 €	1 262.66 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	633	0.00 €	0.00 €	744.00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	735	24 500.00 €	2 520.00 €	21 922.98 €
21621 - Biens historiques et culturels mobiliers: Biens sous-jacents	313	17 500.00 €	14 300.00 €	3 200.00 €
21621 - Biens historiques et culturels mobiliers: Biens sous-jacents	314	15 000.00 €	6 060.77 €	4 650.00 €
21828 - Autres matériels de transport	020	690 000.00 €	434 490.60 €	235 411.10 €
21838 - Autre matériel informatique	020	41 410.00 €	16 691.79 €	21 772.95 €
21838 - Autre matériel informatique	30	310.00 €	310.00 €	956.04 €
21838 - Autre matériel informatique	311	30 538.97 €	16 538.97 €	4 972.80 €
21838 - Autre matériel informatique	313	47 985.70 €	29 463.94 €	11 873.69 €
21838 - Autre matériel informatique	314	10 970.95 €	3 208.33 €	3 114.43 €
21838 - Autre matériel informatique	321	800.00 €	0.00 €	1 475.78 €
21838 - Autre matériel informatique	323	13 894.95 €	4 571.95 €	3 859.83 €
21838 - Autre matériel informatique	4222	17 999.46 €	0.00 €	9 276.00 €
21838 - Autre matériel informatique	4228	3 450.00 €	2 268.48 €	518.52 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020	10 535.00 €	1 771.06 €	812.64 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	313	8 099.58 €	5 426.48 €	977.83 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	314	6 542.90 €	4 215.23 €	5 430.60 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	323	10 000.00 €	8 163.96 €	1 404.48 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	633	7 200.00 €	0.00 €	7 200.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	312	15 540.00 €	1 534.40 €	5 085.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	313	13 364.83 €	13 438.45 €	1 154.82 €

Approuvé et réception en préfecture
063-200070753-20240206-DEL202402060301-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **RIOM LIMAGNE ET VOLCANS** Budget : **BUDGET PRINCIPAL** 2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2188 - Autres immobilisations corporelles	314	10 250.00 €	9 120.13 €	999.01 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	323	63 400.00 €	31 532.31 €	31 899.68 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	61	1 688.84 €	0.00 €	1 688.84 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	633	12 215.06 €	1 072.48 €	1 140.00 €
Chapitre - 23				466 849.14 €
2313 - Constructions (en cours)	020	53 631.54 €	6 694.64 €	1 917.14 €
2313 - Constructions (en cours)	311	2 398.80 €	0.00 €	2 398.80 €
2313 - Constructions (en cours)	325	245 502.40 €	239 194.77 €	44 910.16 €
2313 - Constructions (en cours)	331	144.00 €	0.00 €	144.00 €
2313 - Constructions (en cours)	4222	111 236.04 €	49 364.79 €	53 874.82 €
2313 - Constructions (en cours)	518	1 618.74 €	0.00 €	1 018.74 €
2313 - Constructions (en cours)	555	12 000.00 €	420.00 €	4 721.28 €
2313 - Constructions (en cours)	633	131 680.61 €	58 857.16 €	26 178.59 €
2313 - Constructions (en cours)	70	21 130.80 €	3 574.80 €	18 372.00 €
2314 - Constructions sur sol d'autrui (en cours)	731	935 823.00 €	1 180 146.56 €	173 027.08 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	518	58 100.00 €	131 465.76 €	36 047.38 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	555	28 976.73 €	1 771.00 €	28 976.73 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	633	224 835.64 €	127 771.20 €	31 412.95 €
2316 - Restauration des collections et oeuvres d'art (en cours)	314	92 200.20 €	69 450.20 €	20 901.25 €
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	020	19 164.89 €	0.00 €	16 083.56 €
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	314	48 395.28 €	36 274.03 €	5 213.28 €
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	4222	50 905.15 €	33 717.73 €	1 651.38 €
Total des dépenses		6 782 131.99 €	3 629 501.85 €	3 124 701.83 €

Pour le Président par délégation
Le Vice-président délégué aux finances



Marc RÉGNOUX

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : **RIOM LIMAGNE ET VOLCANS** Budget : **BUDGET PRINCIPAL** 2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 13				2 340 548.42 €
13141 - Subv. transf. Communes membres du GFP	555	28 696.00 €	6 600.00 €	11 396.00 €
1318 - Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	020	3 189.47 €	0.00 €	1 841.28 €
1318 - Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	4222	0.00 €	0.00 €	15 751.68 €
1318 - Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	70	13 335.00 €	0.00 €	13 335.00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	314	59 756.00 €	0.00 €	27 258.00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	555	71 750.00 €	0.00 €	38 650.00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	313	27 200.00 €	0.00 €	21 200.00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	314	8 910.50 €	0.00 €	7 910.50 €
1322 - Subv. non transf. Régions	325	28 300.00 €	0.00 €	28 300.00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	4222	911 695.00 €	28 935.00 €	882 760.00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	633	183 409.00 €	0.00 €	183 835.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	020	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	314	19 456.00 €	0.00 €	19 453.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	323	413 200.00 €	404 579.00 €	8 700.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	555	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	731	251 082.00 €	26 881.60 €	265 014.40 €
13272 - Subv. non transf. FEDER	735	100 000.00 €	82 407.01 €	10 340.99 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	323	71 999.30 €	21 599.79 €	50 399.51 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	4222	310 587.00 €	161 953.86 €	122 111.12 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	70	211 000.00 €	0.00 €	51 000.00 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	731	449 747.73 €	185 899.68 €	515 842.23 €
13462 - Fonds équip. non amort. - Dotation soutien investissement local	633	0.00 €	99 550.29 €	50 449.71 €
Total des recettes		3 178 313.00 €	1 018 406.23 €	2 340 548.42 €

Pour le Président, par délégation
Le Vice-président délégué aux finances



Marc RÉGNOLIN

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS - RESUME DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	21 784,05			2 483 416,36		2 461 632,31
Résultats affectés		3 000 000,00				3 000 000,00
Opérations de l'exercice	19 855 626,16	14 188 162,50	50 548 495,50	54 939 670,23	70 404 121,66	69 127 832,73
TOTAUX	19 877 410,21	17 188 162,50	50 548 495,50	57 423 086,59	70 404 121,66	74 589 465,04
Résultats de clôture	2 689 247,71			6 874 591,09		4 185 343,38
Reste à réaliser	3 124 701,83	2 340 548,42			3 124 701,83	2 340 548,42
TOTAUX CUMULES	23 002 112,04	19 528 710,92	50 548 495,50	57 423 086,59	73 528 823,49	76 930 013,46
RESULTATS DEFINITIFS	3 473 401,12			6 874 591,09		3 401 189,97
RESULTATS DE CLOTURE	2 689 247,71			6 874 591,09		4 185 343,38

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET COMMERCES DE PROXIMITE						
Résultats reportés	1 153 802,24				1 153 802,24	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	238 264,96	1 100 423,39	260 950,06	260 950,06	499 215,02	1 361 373,45
TOTAUX	1 392 067,20	839 473,33	260 950,06	260 950,06	1 653 017,26	1 361 373,45
Résultats de clôture	552 593,87				291 643,81	
Reste à réaliser	56 455,46				56 455,46	
TOTAUX CUMULES	1 448 522,66	839 473,33	260 950,06	260 950,06	1 709 472,72	1 361 373,45
RESULTATS DEFINITIFS	609 049,33				348 099,27	
RESULTATS DE CLOTURE	552 593,87				291 643,81	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ZONES ECONOMIQUES						
Résultats reportés	786 371,64		157 281,00		943 652,64	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	4 659 902,23	4 184 024,59	4 995 507,48	4 982 788,48	9 655 409,71	9 166 813,07
TOTAUX	5 446 273,87	4 184 024,59	5 152 788,48	4 982 788,48	10 599 062,35	9 166 813,07
Résultats de clôture	1 262 249,28		170 000,00		1 432 249,28	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 446 273,87	4 184 024,59	5 152 788,48	4 982 788,48	10 599 062,35	9 166 813,07
RESULTATS DEFINITIFS	1 262 249,28		170 000,00		1 432 249,28	
RESULTATS DE CLOTURE	1 262 249,28		170 000,00		1 432 249,28	

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS						
Résultats reportés		45 819,60		1 189 018,21		1 234 837,81
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	869 446,19	1 914 961,87	4 508 414,38	4 943 870,13	5 377 860,57	6 858 832,00
TOTAUX	869 446,19	1 960 781,47	4 508 414,38	6 132 888,34	5 377 860,57	8 093 669,81
Résultats de clôture		1 091 335,28		1 624 473,96		2 715 809,24
Reste à réaliser	1 084 255,61				1 084 255,61	
TOTAUX CUMULES	1 084 255,61	1 091 335,28	4 508 414,38	6 132 888,34	6 462 116,18	8 093 669,81
RESULTATS DEFINITIFS		7 079,67		1 624 473,96		1 631 553,63
RESULTATS DE CLOTURE		1 091 335,28		1 624 473,96		2 715 809,24

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		126 724,54		3 606 178,08		3 732 902,62
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	7 413 052,26	4 940 663,20	3 594 404,47	4 042 309,48	11 007 456,73	8 982 972,68
TOTAUX	7 413 052,26	5 067 387,74	3 594 404,47	7 648 487,56	11 007 456,73	12 715 875,30
Résultats de clôture	2 345 664,52			4 054 083,09		4 054 083,09
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	7 413 052,26	5 067 387,74	3 594 404,47	7 648 487,56	11 007 456,73	12 715 875,30
RESULTATS DEFINITIFS	2 345 664,52			4 054 083,09		1 708 418,57
RESULTATS DE CLOTURE	2 345 664,52			4 054 083,09		4 054 083,09

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET EAU						
Résultats reportés		1 130 094,67		2 586 382,17		3 716 476,84
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	1 861 889,52	813 781,50	2 683 479,99	3 070 306,95	4 545 369,51	3 884 088,45
TOTAUX	1 861 889,52	1 943 876,17	2 683 479,99	5 656 689,12	4 545 369,51	7 600 565,29
Résultats de clôture		81 986,65		2 973 209,13		3 055 195,78
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 861 889,52	1 943 876,17	2 683 479,99	5 656 689,12	4 545 369,51	7 600 565,29
RESULTATS DEFINITIFS		81 986,65		2 973 209,13		3 055 195,78
RESULTATS DE CLOTURE		81 986,65		2 973 209,13		3 055 195,78

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20240206-DEL202402060301-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR BOIS						
Résultats reportés						
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	14 757,91		12 394,60	36 438,84	27 152,51	36 438,84
TOTAUX	14 757,91		12 394,60	36 438,84	27 152,51	36 438,84
Résultats de clôture	14 757,91			24 044,24	-9 286,33	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 757,91		12 394,60	36 438,84	27 152,51	36 438,84
RESULTATS DEFINITIFS	14 757,91			24 044,24	-9 286,33	
RESULTATS DE CLOTURE	14 757,91			24 044,24	-9 286,33	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE						
Résultats reportés						
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	228 241,04	36 223,77	467 713,29	467 713,29	695 954,33	503 937,06
TOTAUX	228 241,04	36 223,77	467 713,29	467 713,29	695 954,33	503 937,06
Résultats de clôture	192 017,27				192 017,27	
Reste à réaliser	7 301,16				7 301,16	
TOTAUX CUMULES	235 542,20	36 223,77	467 713,29	467 713,29	703 255,49	503 937,06
RESULTATS DEFINITIFS	199 318,43				199 318,43	
RESULTATS DE CLOTURE	192 017,27				192 017,27	

AFFECTATION PREVISIONNELLE DES RESULTATS 2023

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET COMMERCE PROXIMITE	BUDGET TRANSPORTS PUBLICS	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET EAU
POUR MEMOIRE					
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)					
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	2 483 416,36		1 189 018,21	3 606 178,08	2 586 382,17
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	21 784,05	1 153 802,24			
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)			45 819,60	126 724,54	1 130 094,67
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/23	-2 689 247,71	-291 643,81	1 091 335,28	-2 345 664,52	81 986,65
Solde d'exécution de l'exercice	-2 667 463,66	862 158,43	1 045 515,68	-2 472 389,06	-1 048 108,02
Solde d'exécution cumulé	-2 689 247,71	-291 643,81	1 091 335,28	-2 345 664,52	81 986,65
RESTES A REALISER AU 31/12/23	-784 153,41	-56 455,46	-1 084 255,61		
Dépenses d'investissement	3 124 701,83	56 455,46	1 084 255,61		
Recettes d'investissement	2 340 548,42				
SOLDE	-784 153,41	-56 455,46	-1 084 255,61		
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/23	3 473 401,12	348 099,27	-7 079,67	2 345 664,52	-81 986,65
Rappel du solde d'exécution cumulé	-2 689 247,71	-291 643,81	1 091 335,28	-2 345 664,52	81 986,65
Rappel du solde des restes à réaliser	-784 153,41	-56 455,46	-1 084 255,61		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	6 874 591,09		1 624 473,96	4 054 083,09	2 973 209,13
Résultat de l'exercice	4 391 174,73		435 455,75	447 905,01	386 826,96
Résultat antérieur	2 483 416,36		1 189 018,21	3 606 178,08	2 586 382,17
TOTAL A AFFECTER	6 874 591,09		1 624 473,96	4 054 083,09	2 973 209,13

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:

Affectation "en réserves" (Crédit du compte 1068)	3 500 000,00			2 345 664,52	
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter ligne 002: (report à nouveau créditeur)	3 374 591,09		1 624 473,96	1 708 418,57	2 973 209,13

	BUDGET ZONES ECONOMIQUES	BUDGET RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR BOIS	BUDGET ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
POUR MEMOIRE			
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	157 281,00		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)			
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)			
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	786 371,64		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/23	-1 262 249,28	-14 757,91	-192 017,27
Solde d'exécution de l'exercice	-475 877,64	-14 757,91	-192 017,27
Solde d'exécution cumulé	-1 262 249,28	-14 757,91	-192 017,27
RESTES A REALISER AU 31/12/23			
Dépenses d'investissement			7 301,16
Recettes d'investissement			
SOLDE			
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/23	1 262 249,28	14 757,91	199 318,43
Rappel du solde d'exécution cumulé	-1 262 249,28	-14 757,91	-192 017,27
Rappel du solde des restes à réaliser			-7 301,16
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
Résultat de l'exercice	-12 719,00	24 044,24	
Résultat antérieur	-157 281,00		
TOTAL A AFFECTER	-170 000,00	24 044,24	

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:

Affectation "en réserves" (Crédit du compte 1068)		14 757,91	
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter ligne 002: (report à nouveau créditeur)		9 286,33	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02000 - RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-21 784,05		-2 667 463,66		-2 689 247,71
Fonctionnement	5 483 416,36	3 000 000,00	4 391 174,73		6 874 591,09
TOTAL I	5 461 632,31	3 000 000,00	1 723 711,07		4 185 343,38
II - Budgets des services à caractère administratif					
02010-COMMERCES DE PROXIMITE CCRLV					
Investissement	-1 153 802,24		601 208,37		-552 593,87
Fonctionnement					
Sous-Total	-1 153 802,24		601 208,37		-552 593,87
02011-ZONES ECONOMIQUES CCRLV					
Investissement	-786 371,64		-475 877,64		-1 262 249,28
Fonctionnement	-157 281,00		-12 719,00		-170 000,00
Sous-Total	-943 652,64		-488 596,64		-1 432 249,28
02030-ACCUEIL ET HABITAT GENS DU VOY					
Investissement			-192 017,27		-192 017,27
Fonctionnement					
Sous-Total			-192 017,27		-192 017,27
TOTAL II	-2 097 454,88		-79 405,54		-2 176 860,42
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
02012-TRANSPORTS VOYAGEURS CCRLV					
Investissement	45 819,60		1 045 515,68		1 091 335,28
Fonctionnement	1 189 018,21		435 455,75		1 624 473,96
Sous-Total	1 234 837,81		1 480 971,43		2 715 809,24
02019-ASSURANCEMENT CCRLV					
Investissement	126 724,54		-2 472 389,06		-2 345 664,52
Fonctionnement	3 606 178,08		447 905,01		4 054 083,09
Sous-Total	3 732 902,62		-2 024 484,05		1 708 418,57
02021-EA					
Investissement	1 130 094,67		-1 048 108,02		81 986,65
Fonctionnement	2 586 382,17		386 826,96		2 973 209,13
Sous-Total	3 716 476,84		-661 281,06		3 055 195,78

02060301-DE
15/02/2024

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02000 - RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
02040-RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR BOI					
Investissement			-14 757,91		-14 757,91
Fonctionnement			24 044,24		24 044,24
Sous-Total	8 684 217,27		9 286,33		9 286,33
TOTAL III	12 048 394,70		-1 195 507,35		7 488 709,92
TOTAL I + II + III		3 000 000,00	448 798,18		9 497 192,88

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20240206-DEL202402060301-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024